



PANDÉMIE DE COVID-19

Rapport 8

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Rapport de l'auditeur indépendant

2024

Rapports de la
vérificatrice générale du Canada
au Parlement du Canada



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport d'audit de performance

Le présent rapport fait état des résultats d'un audit de performance réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada en vertu de la [Loi sur le vérificateur général](#).

Un audit de performance est une évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités et ses ressources et assume ses responsabilités. Les sujets des audits sont choisis en fonction de leur importance. Dans le cadre d'un audit de performance, le Bureau peut faire des observations sur le mode de mise en œuvre d'une politique, mais pas sur le bien-fondé de celle-ci.

Les audits de performance sont planifiés, réalisés et présentés conformément aux normes professionnelles d'audit et aux politiques du Bureau. Ils sont effectués par des auditeurs compétents qui :

- établissent les objectifs de l'audit et les critères d'évaluation de la performance;
- recueillent les éléments probants nécessaires pour évaluer la performance en fonction des critères;
- communiquent les constatations positives et négatives;
- tirent une conclusion en regard des objectifs de l'audit;
- formulent des recommandations en vue d'apporter des améliorations s'il y a des écarts importants entre les critères et la performance évaluée.

Les audits de performance favorisent une fonction publique soucieuse de l'éthique et efficace, et un gouvernement responsable qui rend des comptes au Parlement et à la population canadienne.

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par la vérificatrice générale du Canada, 2024

N° de catalogue FA1-27/2024-1-8F-PDF

ISBN 978-0-660-73967-0

ISSN 2561-3456

Photo de la page couverture : Instants/Gettyimages.ca

Survol



Message général

Exportation et développement Canada, en tant que société d'État responsable de l'exécution du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, a agi rapidement pour accorder aux petites entreprises 49,1 milliards de dollars en prêts afin de couvrir les dépenses qui ne pouvaient pas être reportées pendant la pandémie de COVID-19. Sur ces prêts, 91 % ont été consentis à des entreprises admissibles. Au 31 mars 2024, environ 83 % du total des prêts accordés à l'origine avaient fait l'objet d'un remboursement assorti d'une remise partielle. D'après nos travaux d'audit, nous avons estimé qu'environ 3,5 milliards de dollars avaient été versés à des bénéficiaires inadmissibles.

Nous avons constaté qu'Exportation et développement Canada avait priorisé la mise en œuvre rapide des changements au programme en s'appuyant sur des contrats à fournisseur unique auprès d'un seul fournisseur sans mettre en place un système rigoureux de freins et de contrepoids. La société d'État nous a indiqué qu'elle avait adopté cette approche parce qu'elle n'avait ni la capacité, ni l'expertise, ni l'infrastructure requise pour gérer un programme de cette ampleur. Elle avait cédé trop de contrôle au fournisseur à l'égard d'aspects clés de la gestion de contrats, comme l'étendue des travaux et les prix, et n'avait pas exercé les contrôles de base sur la gestion des contrats, ne vérifiant ainsi pas la concordance entre les sommes versées et les travaux effectués. De ce fait, l'optimisation des ressources a été compromise.

Le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada n'avaient pas assuré une surveillance efficace pour garantir que le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes soit géré dans un souci d'optimisation des ressources. En raison du manque de clarté des rôles et des responsabilités, aucun des ministères n'en avait assumé la responsabilité. Par conséquent, des éléments fondamentaux du programme, comme la planification du cycle de vie, avaient été retardés ou n'avaient pas été achevés. En outre, le ministère des Finances du Canada n'avait pas exercé une surveillance efficace à l'égard des dépenses administratives d'Exportation et développement Canada. Aucune limite de dépenses globale n'avait été établie et le Ministère n'avait pas remis en question les dépenses administratives au titre du programme.

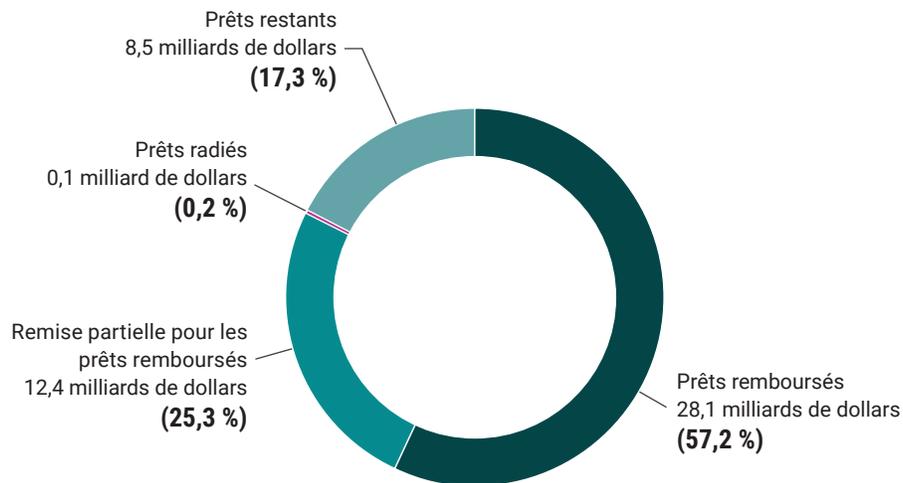
Ces constatations sont importantes parce que, contrairement à d'autres programmes liés à la pandémie de COVID-19, le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes est un programme de prêts et il se poursuivra pendant plusieurs années. Au 31 mars 2024, il restait 8,5 milliards de dollars en prêts à rembourser. Certains remboursements sont en cours, et la prise de mesures à l'égard de prêts en souffrance vient tout juste de commencer. Nous avons constaté que la prévision des coûts, la gestion du rendement et d'autres éléments importants étaient absents des plans d'Exportation et développement Canada pour le recouvrement des prêts en souffrance. L'Agence du revenu du Canada, qui appuie la société d'État dans ses efforts de recouvrement, avait un plan plus détaillé, mais n'avait pas fixé d'échéances précises.

Principales constatations et données clés



- Le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avait fourni aux entreprises admissibles des prêts sans intérêt de 40 000 à 60 000 dollars, dont 10 000 à 20 000 dollars pouvaient faire l'objet d'une remise si le reste du prêt était remboursé à temps.
- Environ 49,1 milliards de dollars en prêts ont été consentis à environ 898 000 petites entreprises d'un bout à l'autre du pays. Sur ces prêts, environ 45,6 milliards de dollars avaient été versés à des bénéficiaires considérés comme étant admissibles.
- Les dépenses totales engagées pour administrer le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes en date du 31 mars 2024 se chiffraient à 853 millions de dollars, dont 575 millions de dollars aux institutions financières et 248 millions de dollars à Exportation et développement Canada pour l'administration du programme.
- Au 31 mars 2024, la majorité des dépenses d'Exportation et développement Canada (230 millions de dollars) étaient liées à des contrats avec des fournisseurs tiers, et 91 % de ces dépenses consistaient en des paiements à Accenture dans le cadre de contrats non concurrentiels. En raison du recours aux systèmes exclusifs d'Accenture, l'exécution continue du programme dépendra de ces contrats non concurrentiels au moins jusqu'en 2028.

État des 49,1 milliards de dollars en prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes en date du 31 mars 2024



Source : D'après des données d'Exportation et développement Canada

État des 49,1 milliards de dollars en prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes au 31 mars 2024 – version textuelle

Ce diagramme à anneau illustre l'état des prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. En ordre décroissant, voici l'état des prêts : les prêts remboursés totalisaient 28,1 milliards de dollars, ou 57,2 % de tous les prêts accordés; le montant de la remise partielle pour les prêts remboursés était de 12,4 milliards de dollars, ou 25,3 % des prêts; les prêts radiés totalisaient 0,1 milliard de dollars, ou 0,2 % des prêts; et les prêts restants totalisaient 8,5 milliards de dollars, ou 17,3 % des prêts.

Source : D'après des données d'Exportation et développement Canada

Les [Recommandations et réponses](#) se trouvent à la fin du présent rapport.

Table des matières

Introduction	1
Constatations et recommandations	11
Les prêts au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avaient été accordés en temps opportun à des petites entreprises canadiennes, mais la mise en oeuvre de certains contrôles était inadéquate	11
Exportation et développement Canada avait accordé les prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes en temps opportun	11
Sur l'ensemble des prêts, 91 % avaient été consentis à des bénéficiaires admissibles, mais la mise en oeuvre de certains contrôles pour le volet des dépenses non reportables étaient inadéquats	12
Exportation et développement Canada avait cédé trop de contrôle à un fournisseur tiers dans la gestion des contrats du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	17
Un seul fournisseur avait établi les modalités et les coûts de la plupart des contrats au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	17
Des contrôles des coûts fondamentaux étaient manquants dans la gestion des contrats du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	23
Des éléments fondamentaux du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avaient échappé à la surveillance des ministères responsables	28
Le ministère des Finances du Canada n'avait pas pris en compte certains risques clés du programme	29
Le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada n'avaient pas assuré une surveillance efficace du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	29
Le ministère des Finances du Canada n'effectuait pas une surveillance efficace des coûts d'administration d'Exportation et développement Canada	36
Les plans d'Exportation et développement Canada et de l'Agence du revenu du Canada pour le recouvrement des prêts en souffrance du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes étaient incomplets, et les efforts de recouvrement ont tardé à se mettre en branle	38
La plupart des prêts du Compte d'urgence avaient fait l'objet d'un remboursement assorti d'une remise partielle et le remboursement des prêts restants est en cours	38

Les plans d'Exportation et développement Canada et de l'Agence du revenu du Canada pour le recouvrement des prêts en souffrance étaient incomplets.....	40
L'absence de certains renseignements sur le remboursement des prêts avait entraîné des retards empêchant Exportation et développement Canada de poursuivre le recouvrement des prêts en souffrance	41
Conclusion	44
À propos de l'audit	45
Recommandations et réponses	52

Introduction

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

8.1 Le gouvernement du Canada a annoncé la mise sur pied du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes le 27 mars 2020 dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Le programme offrait aux entreprises admissibles et aux organisations sans but lucratif (ci-après nommées « entreprises ») un prêt sans intérêt de 40 000 à 60 000 dollars, dont 10 000 à 20 000 dollars pouvaient faire l'objet d'une remise si le reste du prêt était remboursé à temps. L'objectif du programme était d'aider les petites entreprises à couvrir les dépenses qui ne pouvaient pas être reportées – comme la paye, le loyer, les assurances et les services publics – pendant la pandémie.

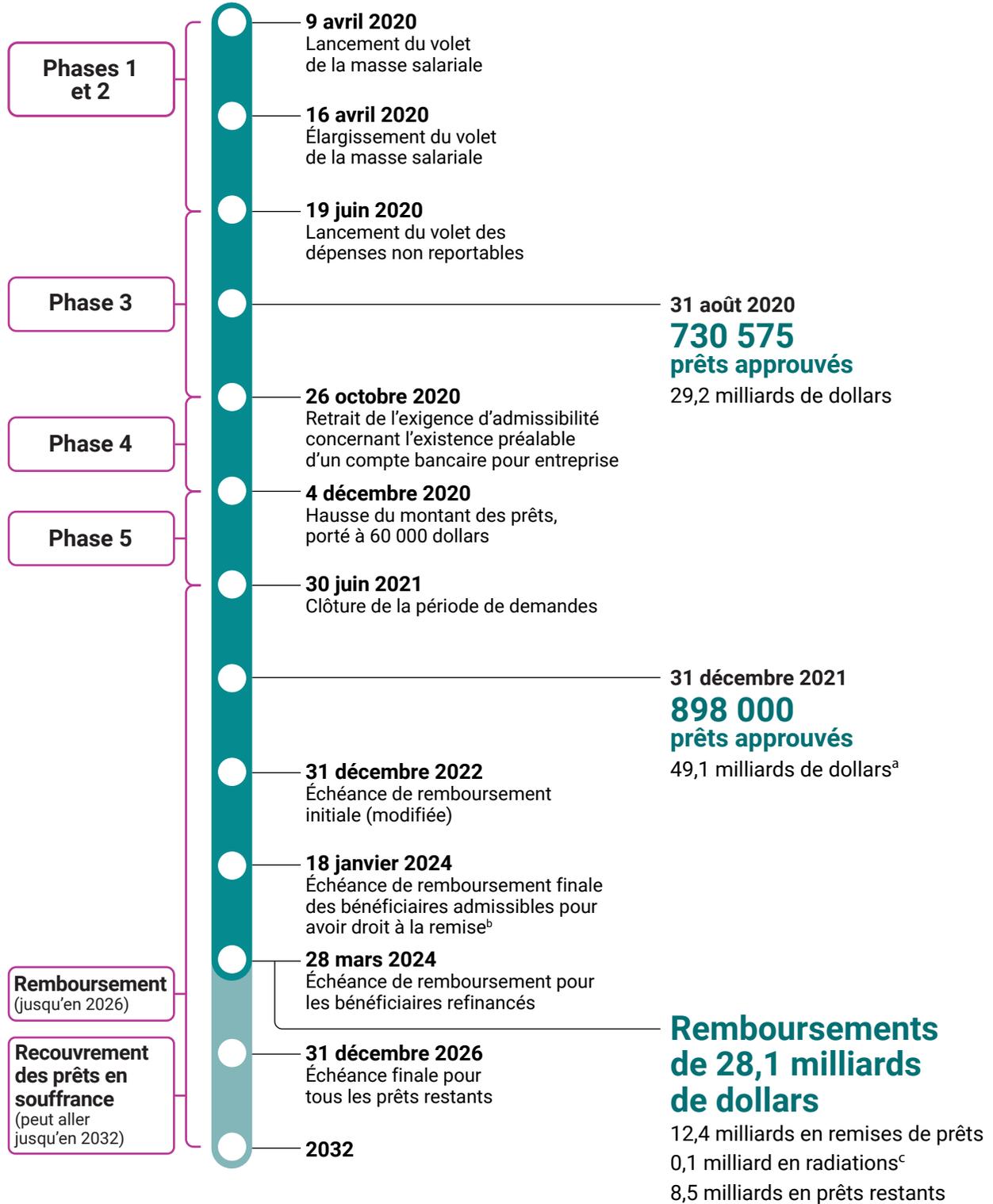
8.2 Entre avril 2020 et décembre 2020, plusieurs changements avaient été apportés au programme : les critères d'admissibilité avaient notamment été élargis et il y avait eu une augmentation du financement disponible. Les différentes phases du programme et leur chronologie sont présentées à la [pièce 8.1](#).

8.3 Le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avait deux volets d'admissibilité pour l'obtention d'un prêt :

- le volet de la masse salariale, lancé en avril 2020, pour les petites entreprises dont la masse salariale se situait entre 20 000 dollars et 1,5 million de dollars (selon l'année civile 2019);
- le volet des dépenses non reportables, lancé en juin 2020, pour les petites entreprises ayant une masse salariale égale ou inférieure à 20 000 dollars et des dépenses non reportables entre 40 000 dollars et 1,5 million de dollars. (Les dépenses non reportables admissibles comprenaient les paiements au titre de prêts, le loyer, les assurances et les services publics, entre autres.)

8.4 Au total, environ 898 000 entreprises ont reçu un prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, pour un total d'environ 49,1 milliards de dollars. La [pièce 8.2](#) et la [pièce 8.3](#) montrent respectivement la répartition des prêts par province et territoire et la répartition sectorielle des prêts.

Pièce 8.1 – Phases de développement du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, dates clés et changements apportés



Remarque : Les chiffres ont été arrondis et représentent donc des approximations.

^a Ce montant comprend le financement additionnel versé aux bénéficiaires existants après l'augmentation de la valeur totale du prêt, qui a été portée à 60 000 dollars.

^b L'échéance de remboursement finale pour les bénéficiaires inadmissibles était le 31 décembre 2023.

^c Radiation – Annulation d'une créance, retrait de cette créance des dossiers officiels et reconnaissance de la perte ou du défaut de recouvrement de la créance dans les états financiers.

Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et développement Canada

Pièce 8.1 – Phases de développement du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, dates clés et changements apportés au programme – version textuelle

Cette chronologie illustre les phases du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, les dates clés et les changements apportés au programme.

Les dates clés des phases 1 et 2 sont les suivantes :

- le 9 avril 2020, lancement du volet de la masse salariale;
- le 16 avril 2020, élargissement du volet de la masse salariale.

Les dates clés de la phase 3 sont les suivantes :

- le 19 juin 2020, lancement du volet des dépenses non reportables;
- le 31 août 2020, date à laquelle 730 575 prêts ont été approuvés, ce qui représente 29,2 milliards de dollars.

Une date clé de la phase 4 est le 26 octobre 2020, la date du retrait de l'exigence d'admissibilité concernant l'existence préalable d'un compte bancaire pour entreprise.

Les dates clés de la phase 5 sont les suivantes :

- le 4 décembre 2020, hausse du montant des prêts, qui a été porté à 60 000 dollars;
- le 30 juin 2021, clôture de la période de demandes.

Après la phase 5 vient la période de remboursement, qui durera au moins jusqu'en 2026. Les dates clés sont les suivantes.

En date du 31 décembre 2021, 898 000 prêts avaient été approuvés, pour un total de 49,1 milliards de dollars, ce qui comprend le financement additionnel versé aux bénéficiaires existants après l'augmentation de la valeur totale du prêt, qui a été portée à 60 000 dollars.

L'échéance de remboursement initiale, laquelle serait modifiée, était le 31 décembre 2022.

L'échéance de remboursement finale pour les bénéficiaires inadmissibles était le 31 décembre 2023, et l'échéance de remboursement finale des bénéficiaires admissibles pour avoir droit à la remise était le 18 janvier 2024.

L'échéance de remboursement pour les bénéficiaires refinancés était le 28 mars 2024, à ce moment-là :

- 28,1 milliards en prêts avaient été remboursés;
- 12,4 milliards en prêts avaient fait l'objet d'une remise;
- 0,1 milliard en prêts avaient fait l'objet de radiations;
- il restait 8,5 milliards en prêts.

Une radiation s'entend de l'annulation d'une créance, du retrait de cette créance des dossiers officiels et de la reconnaissance de la perte ou du défaut de recouvrement de la créance dans les états financiers.

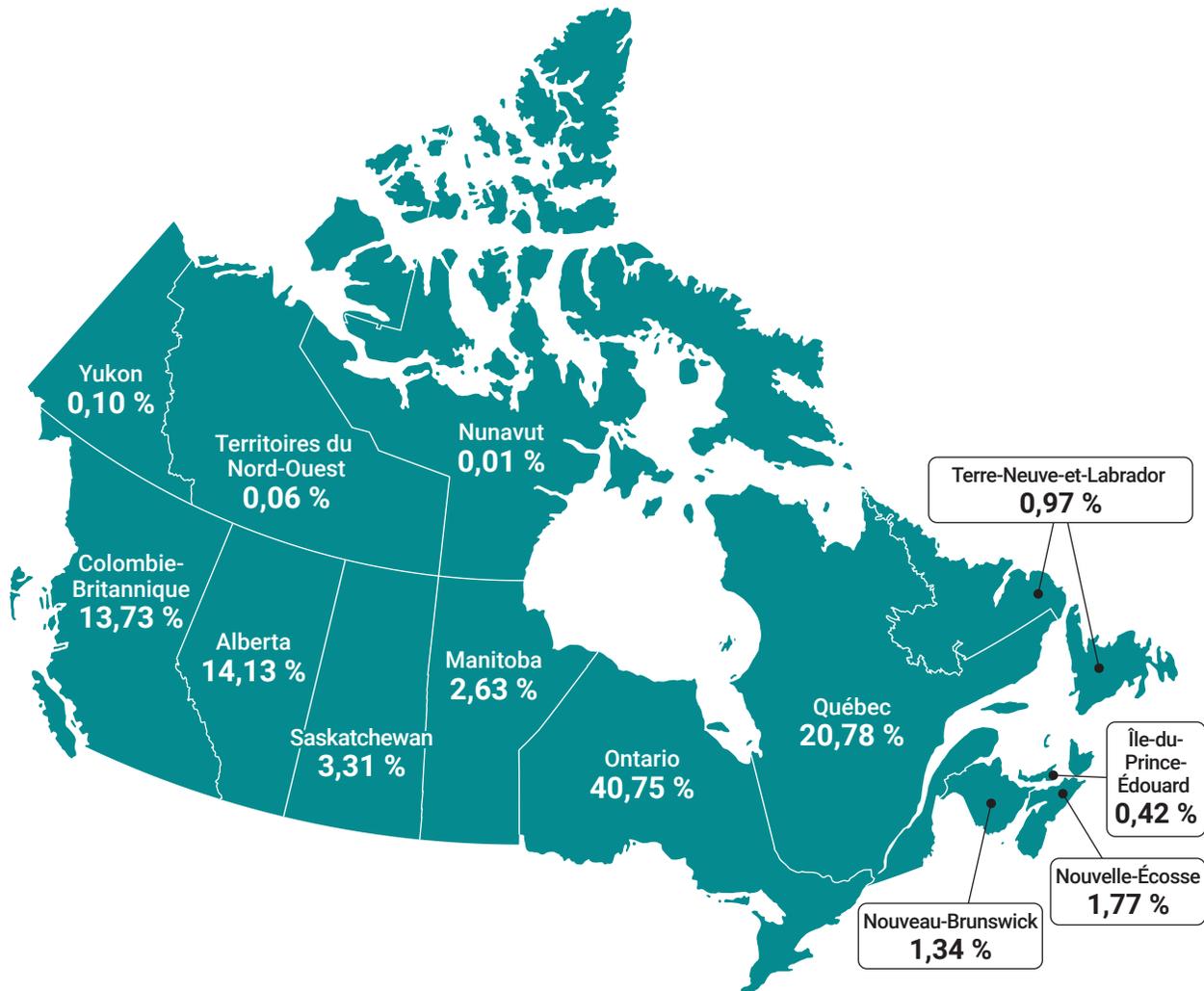
L'échéance finale pour tous les prêts restants est le 31 décembre 2026.

Le recouvrement des prêts en souffrance peut aller jusqu'en 2032.

Remarque : Les chiffres ont été arrondis et représentent donc des approximations.

Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et développement Canada

Pièce 8.2 – Répartition des prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes par province et territoire



Source : Adapté d'Exportation et développement Canada

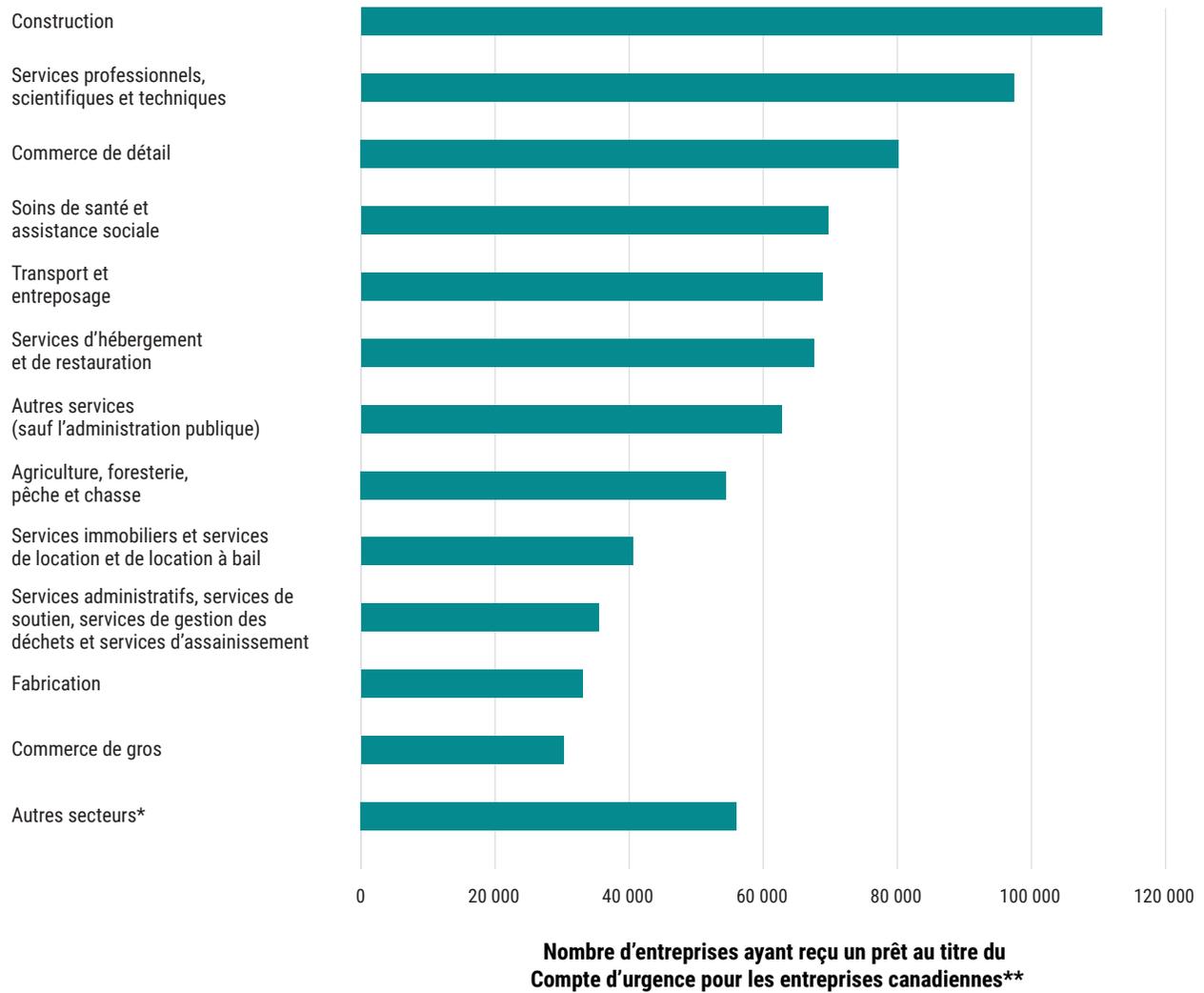
Pièce 8.2 – Répartition des prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes par province et territoire – version textuelle

Cette carte du Canada illustre la répartition des prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes par province et territoire.

En ordre décroissant, la répartition est la suivante : 40,75 % des prêts ont été accordés en Ontario; 20,78 % des prêts ont été accordés au Québec; 14,13 % des prêts ont été accordés en Alberta; 13,73 % des prêts ont été accordés en Colombie-Britannique; 3,31 % des prêts ont été accordés en Saskatchewan; 2,63 % des prêts ont été accordés au Manitoba; 1,77 % des prêts ont été accordés en Nouvelle-Écosse; 1,34 % des prêts ont été accordés au Nouveau-Brunswick; 0,97 % des prêts ont été accordés à Terre-Neuve-et-Labrador; 0,42 % des prêts ont été accordés à l'Île-du-Prince-Édouard; 0,10 % des prêts ont été accordés au Yukon; 0,06 % des prêts ont été accordés aux Territoires du Nord-Ouest; et 0,01 % des prêts ont été accordés au Nunavut.

Source : Adapté d'Exportation et développement Canada

Pièce 8.3 – Répartition des prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes par secteur



* Les « autres secteurs » sont : finances et assurances; arts, spectacles et loisirs; services d'enseignement; secteur de l'information et secteur culturel; extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz; gestion de sociétés et d'entreprises; services publics; et administration publique.

** Ces nombres sont en fonction des 806 500 entreprises pour lesquelles nous avons pu récupérer des données sectorielles, ce qui représente environ 90 % des quelque 898 000 prêts accordés au titre du programme.

Source : D'après des données de l'Agence du revenu du Canada

Pièce 8.3 – Répartition des prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes par secteur – version textuelle

Ce diagramme à barres illustre la répartition des prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes par secteur. Les données concernant le nombre d'entreprises qui ont reçu un prêt se fondent sur les 806 500 entreprises pour lesquelles nous avons pu récupérer des données sectorielles, ce qui représente environ 90 % des quelque 898 000 prêts accordés au titre du programme.

Pièce 8.3 – suite de la version textuelle

En ordre décroissant, la distribution est la suivante : 110 504 prêts ont été accordés au secteur de la construction; 97 384 prêts ont été accordés au secteur des services professionnels, scientifiques et techniques; 80 162 prêts ont été accordés au secteur du commerce de détail; 69 641 prêts ont été accordés au secteur des soins de santé et de l'assistance sociale; 68 778 prêts ont été accordés au secteur du transport et de l'entreposage; 67 573 prêts ont été accordés au secteur des services d'hébergement et de restauration; 62 763 prêts ont été accordés au secteur des autres services (sauf à l'administration publique); 54 482 prêts ont été accordés au secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse; 40 510 prêts ont été accordés au secteur des services immobiliers et des services de location et de location à bail; 35 417 prêts ont été accordés au secteur des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement; 33 016 prêts ont été accordés au secteur de la fabrication; et 30 201 prêts ont été accordés au secteur du commerce de gros.

Au total, 56 048 prêts ont été distribués à d'autres secteurs, lesquels comprennent : finances et assurances; arts, spectacles et loisirs; services d'enseignement; secteur de l'information et secteur culturel; extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz; gestion de sociétés et d'entreprises; services publics; et administration publique.

Source : D'après des données de l'Agence du revenu du Canada

8.5 Les entreprises admissibles qui remboursaient leur prêt avant l'échéance finale du 18 janvier 2024 remplissaient les conditions requises pour une remise de prêt partielle. Les entreprises ayant cherché à obtenir un refinancement pour rembourser leurs prêts avaient jusqu'au 28 mars 2024 pour bénéficier d'une remise de prêt partielle. Celles qui n'avaient pas remboursé leur prêt à ces dates ont jusqu'au 31 décembre 2026 pour rembourser la totalité de leur prêt portant intérêt à 5 % par année. Les entreprises non admissibles, qui avaient obtenu un prêt sans satisfaire aux critères, avaient jusqu'au 31 décembre 2023 pour rembourser la totalité de leur prêt. Les entreprises qui ne respectent pas ces échéances de remboursement ou qui ne s'acquittent pas de leurs obligations de paiement des intérêts peuvent faire l'objet d'un recouvrement.

8.6 Exportation et développement Canada, une société d'État, a reçu du gouvernement du Canada l'instruction d'exécuter tous les aspects du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes à l'aide du Compte du Canada. Celui-ci est administré par la société d'État et sert à financer des opérations importantes du gouvernement, considérées comme d'intérêt national. Sur autorisation de la ministre du Commerce international et de la ministre des Finances, des fonds sont versés à Exportation et développement Canada à partir du Trésor pour financer les opérations du Compte du Canada. Pendant que l'administration des opérations est effectuée par la société d'État en vertu de l'autorisation ministérielle, les décisions sont prises à l'échelle ministérielle et les risques sont assumés par le gouvernement du

Canada (voir la [pièce 8.4](#)). Comme pour les autres opérations portées à ce compte, le Compte du Canada était utilisé pour financer les prêts aux petites entreprises comme les frais administratifs.

Pièce 8.4 – Structure décisionnelle du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes



Source : D'après des renseignements fournis par le ministère des Finances du Canada et Exportation et développement Canada

Pièce 8.4 – Structure décisionnelle du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes – version textuelle

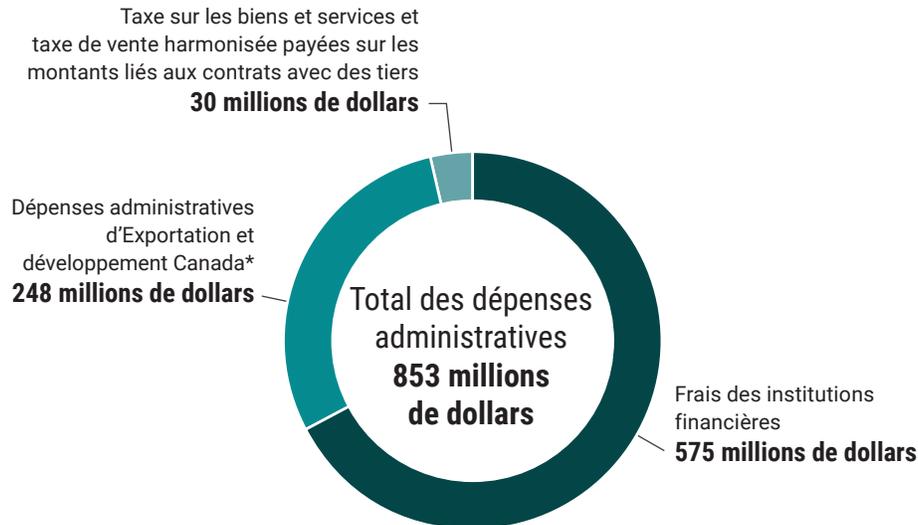
Ce diagramme de cheminement illustre la structure décisionnelle du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le premier ministre, la ministre des Finances du Canada et la ministre du Commerce international sont les décisionnaires qui fournissent les décisions en matière de politiques pour le programme. Le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada sont les ministères responsables de la surveillance du programme. Ils exercent une surveillance à l'égard du programme et confirment l'interprétation des politiques. Exportation et développement Canada est la société d'État responsable de la mise en œuvre du programme.

Source : D'après des renseignements fournis par le ministère des Finances du Canada et Exportation et développement Canada

8.7 Pour exécuter le programme, Exportation et développement Canada s'est associée à des institutions financières pour gérer les prêts et verser les fonds aux petites entreprises. Elle a signé des ententes avec 233 institutions financières et distribué des fonds à chacune de ces institutions, qui les ont alors distribués aux petites entreprises. Les institutions financières continueront de gérer ces prêts et remboursements à moins qu'ils ne soient en défaut, auquel cas ils seront renvoyés à la société d'État. Chaque institution financière a reçu un pourcentage des frais annuels calculés sur la valeur des prêts

détenus à l'époque. Ces frais, combinés aux autres frais d'administration du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, totalisaient 853 millions de dollars au 31 mars 2024 (voir la [pièce 8.5](#)).

Pièce 8.5 – Frais d'administration du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2024



* Ces dépenses englobent le taux de recouvrement des coûts pour les ressources internes et les dépenses liées aux contrats avec des tiers. Pour plus de détails, voir la [pièce 8.9](#).

Source : D'après des données fournies par Exportation et développement Canada

Pièce 8.5 – Frais d'administration du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2024 – version textuelle

Ce diagramme à anneau illustre les frais d'administration du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2024. Le total des dépenses administratives était de 853 millions de dollars. Voici, en ordre décroissant, la ventilation de ce total : les frais des institutions financières se chiffraient à 575 millions de dollars. Les dépenses administratives d'Exportation et développement Canada totalisaient 248 millions de dollars et englobaient le taux de recouvrement des coûts pour les ressources internes et les dépenses liées aux contrats avec des tiers. Des précisions se trouvent dans la [pièce 8.9](#) du rapport. Enfin, la taxe sur les biens et services et la taxe de vente harmonisée payées sur les montants liés aux contrats avec des tiers représentaient 30 millions de dollars.

Source : D'après des données fournies par Exportation et développement Canada

Qui avons-nous audité?

8.8 **Exportation et développement Canada** est une société d'État qui fournit des prêts et des produits d'assurance pour soutenir et développer le commerce extérieur du Canada. Elle administre aussi le Compte du Canada au nom du gouvernement fédéral. Pendant la pandémie de COVID-19, elle a reçu l'instruction de mettre en œuvre et d'administrer le programme du Compte d'urgence pour les entreprises

canadiennes, dont elle demeure responsable. La société d'État a travaillé avec un ensemble de partenaires, dont l'Agence du revenu du Canada, de nombreuses institutions financières et plusieurs fournisseurs tiers, pour vérifier l'admissibilité des demandeurs de prêt, verser les fonds aux bénéficiaires et superviser les activités de remboursement. Elle continue de travailler en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada au recouvrement des prêts en souffrance. La société d'État est également chargée d'assurer le suivi des risques et des résultats du programme et de les communiquer au ministère des Finances du Canada et à Affaires mondiales Canada.

8.9 **Affaires mondiales Canada** est le ministère fédéral chargé de fournir des analyses et des conseils à la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique (ministre du Commerce international), qui est la ministre responsable du Compte du Canada et d'Exportation et développement Canada. Affaires mondiales Canada doit surveiller l'utilisation du Compte du Canada. Il est également responsable de la gouvernance et de la surveillance en continu du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, en collaboration avec le ministère des Finances du Canada.

8.10 Le **ministère des Finances du Canada** est le ministère fédéral chargé de fournir des analyses et des conseils à la ministre des Finances pour appuyer les décisions ministérielles sur la conception du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. En tant que ministère responsable des politiques du programme, le Ministère est chargé de guider et de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des décisions ministérielles relatives au programme. À ce titre, il est également responsable de la gouvernance et de la surveillance continue du programme, des coûts d'ensemble du programme, et des suivis des rapports sur les résultats globaux du programme.

8.11 **L'Agence du revenu du Canada** était chargée de vérifier les renseignements des demandeurs pour appuyer la validation de leur admissibilité. L'Agence a également été chargée d'aider Exportation et développement Canada dans le recouvrement des prêts en souffrance à la suite d'un décret daté du 5 avril 2022 et de modifications apportées à la [Loi de l'impôt sur le revenu](#) et à la [Loi sur la taxe d'accise](#).

8.12 De nombreuses décisions de politique liées au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ont été prises par le premier ministre, la ministre des Finances et la ministre du Commerce international. Nous n'avons pas examiné les raisons de l'exercice du pouvoir discrétionnaire ministériel ni la question de savoir s'il avait été correctement exercé. Nous n'avons pas pour mandat d'auditer les décisions de politique. Nous auditons la façon dont l'administration publique met en œuvre ces décisions de politique.

**Ce que nous avons
audité**

8.13 **Objectif** – Déterminer si Exportation et développement Canada, le ministère des Finances du Canada, Affaires mondiales Canada et l'Agence du revenu du Canada ont, selon leurs rôles et responsabilités respectifs, géré le programme d'aide du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, destiné aux petites entreprises pendant la pandémie, dans un souci d'optimisation des ressources.

8.14 En ce qui a trait aux dépenses publiques, l'optimisation des ressources est la prise en compte à la fois de l'économie (minimisation des coûts), de l'efficacité (maximisation des résultats) et de l'efficacités (pleine réalisation des résultats attendus). Dans le contexte d'un programme en réponse à la COVID-19, nous avons cherché à trouver un juste équilibre entre ces considérations et la nécessité de répondre en temps opportun à une situation urgente, surtout au début de la pandémie. Il est possible d'évaluer en partie l'efficacité du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes en examinant la vitesse avec laquelle le programme a été lancé ainsi que la vitesse avec laquelle les fonds ont été versés à un grand nombre de petites entreprises admissibles d'un bout à l'autre du pays. L'efficacité économique du programme est plus difficile à évaluer, étant donné que ce programme ne visait pas à soutenir des secteurs particuliers ou à tenir compte de changements aux restrictions sanitaires, mais qu'il visait plutôt les petites entreprises en général. En outre, compte tenu des nombreux autres programmes gouvernementaux d'aide d'urgence destinés aux entreprises qui étaient exécutés simultanément, il n'a pas été possible d'évaluer de manière isolée l'efficacité économique du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Cet audit visait donc à déterminer si l'économie et l'efficacité ont été dûment prises en compte dans la mise en œuvre et la gestion quotidienne du programme. Il s'agissait de déterminer non seulement la rapidité avec laquelle les changements au programme avaient été mis en œuvre, mais aussi si l'optimisation des ressources avait été prise en compte dans la gestion des contrats à l'appui de la mise en œuvre du programme ainsi que dans la gouvernance et la surveillance du programme.

8.15 **Pourquoi cet audit est-il important** – Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes représentait une importante dépense de fonds publics visant à aider les petites entreprises canadiennes aux prises avec des difficultés économiques pendant la pandémie de COVID-19. Malgré une certaine souplesse dans la façon dont les organisations gouvernementales pouvaient approcher les processus de planification, de production de rapports et de passation de marchés durant la pandémie afin d'obtenir des résultats rapidement, il y avait quand même une attente en matière de diligence raisonnable et de contrôle quant à la façon dont les fonds publics sont dépensés.

Constatations et recommandations

Les prêts au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avaient été accordés en temps opportun à des petites entreprises canadiennes, mais la mise en œuvre de certains contrôles était inadéquate

Importance de cette constatation

8.16 Cette constatation est importante parce que le gouvernement doit pouvoir intervenir en temps opportun en cas d'urgence. Il est également important que l'intervention soit bien conçue et comprenne la mise en place de contrôles efficaces visant à repérer les bénéficiaires inadmissibles afin de réduire les pertes de fonds publics.

Exportation et développement Canada avait accordé les prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes en temps opportun

Constatations

8.17 Nous avons constaté qu'Exportation et développement Canada avait accordé en temps opportun les prêts dans le contexte d'urgence de la pandémie de COVID-19. En décembre 2021, soit 21 mois après la déclaration de la pandémie mondiale, 49,1 milliards de dollars en prêts avaient été accordés. Le délai moyen nécessaire à la société d'État pour transférer les fonds aux institutions financières partenaires avait été de 3 à 13 jours ouvrables, selon la phase du programme (voir la [pièce 8.6](#)). Nous avons obtenu la confirmation de 7 des plus grandes institutions financières qu'en moyenne, elles avaient accordé des prêts aux bénéficiaires dans un délai de 15 jours ouvrables après avoir reçu les fonds d'Exportation et développement Canada. Nous avons dû faire un suivi directement auprès des institutions financières parce que ni la société d'État, ni le ministère des Finances du Canada, ni Affaires mondiales Canada n'assuraient le suivi de cette mesure.

8.18 L'objectif des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes était d'aider les petites entreprises à couvrir les dépenses qui ne pouvaient pas être reportées – comme la paye, le loyer, les assurances et les services publics – pendant la pandémie. Dans le cadre de ce processus, la plupart des bénéficiaires auraient attendu au maximum 28 jours ouvrables. À notre avis, il s'agit là d'un versement en temps opportun, compte tenu de la nature des dépenses que ces prêts devaient couvrir.

Pièce 8.6 – Exportation et développement Canada avait accordé en temps opportun des prêts d'une valeur de 49,1 milliards de dollars aux institutions financières

Phase du programme	Période	Nombre de prêts (environ)	Délai moyen de versement des fonds aux institutions financières	Sommes totales versées (environ)
1 et 2	D'avril à août 2020	687 000	3 jours ouvrables	27,5 milliards de dollars
3, 4 et 5 (nouveaux bénéficiaires seulement)	De juin 2020 à décembre 2021	211 000	13 jours ouvrables	10,2 milliards de dollars
5 (prêts bonifiés – de 40 000 \$ à 60 000 \$)	De décembre 2020 à décembre 2021	572 000*	7 jours ouvrables	11,4 milliards de dollars

Remarque : Les différentes phases du programme sont expliquées à la [pièce 8.1](#).

* Ce chiffre n'englobe pas de nouveaux prêts. Il représente plutôt le nombre total de prêts après l'introduction, dans le cadre du programme, d'une augmentation de 20 000 \$ (phase 5) aux prêts existants.

Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et Développement Canada

Sur l'ensemble des prêts, 91 % avaient été consentis à des bénéficiaires admissibles, mais la mise en œuvre de certains contrôles pour le volet des dépenses non reportables étaient inadéquats

Constatations

8.19 Dans l'ensemble, nous avons constaté qu'environ 91 % des bénéficiaires répondaient aux critères d'admissibilité. Les 9 % restants sont des bénéficiaires jugés inadmissibles par Exportation et développement Canada et des bénéficiaires qui, selon nos estimations, avaient été jugés admissibles par erreur au moment de leur demande (dans le cadre du volet des dépenses non reportables). Au total, ces bénéficiaires avaient reçu pour environ 3,5 milliards de dollars en prêts (voir la [pièce 8.7](#)).

8.20 Au début de la pandémie, le ministère des Finances Canada, à titre de responsable des politiques, avait évalué le risque associé au caractère limité des contrôles avant paiement. Compte tenu de l'urgence de réagir aux conséquences de la pandémie, Exportation et développement Canada avait agi en temps opportun pour acheminer l'argent aux petites entreprises, en se fiant aux attestations des demandeurs et à d'autres contrôles limités avant paiement. La société d'État avait ensuite commencé à effectuer des vérifications après paiement, à la fin d'avril 2020, auprès des entreprises qui avaient reçu un prêt dans le cadre du volet de la masse salariale lors des phases 1

et 2 du programme. Cette procédure avait permis à la société d'État d'identifier près de 70 800 bénéficiaires d'environ 2,9 milliards de dollars en prêts pour lesquels une enquête était nécessaire.

- L'inadmissibilité de près de 51 000 bénéficiaires (représentant 2,0 milliards de dollars) avait été confirmée, car ceux-ci ne répondaient pas aux critères d'admissibilité. La société d'État avait identifié les bénéficiaires inadmissibles en octobre 2021 et ceux-ci avaient été avisés de leur situation en octobre 2022. Ces bénéficiaires inadmissibles étaient tenus de rembourser intégralement leur prêt au plus tard le 31 décembre 2023. Nous avons constaté qu'au 31 mars 2024, plus de 50 % de ces bénéficiaires inadmissibles n'avaient pas remboursé leur prêt, ce qui représente une somme totale d'environ 1,1 milliard de dollars.
- Plus de 19 800 bénéficiaires (représentant 908 millions de dollars) ne répondaient pas aux critères d'admissibilité, mais avaient été considérés comme admissibles, en raison d'instructions manquant de clarté dans le processus de demande du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ou de problèmes touchant le processus interne. Ces bénéficiaires avaient été traités comme des bénéficiaires admissibles et avaient par conséquent reçu l'autorisation de conserver la portion de leur prêt qui était admissible à une remise, à condition qu'ils respectent l'échéance de remboursement du 18 janvier 2024. Cette décision a entraîné un coût supplémentaire d'environ 146 millions de dollars en remises de prêts.

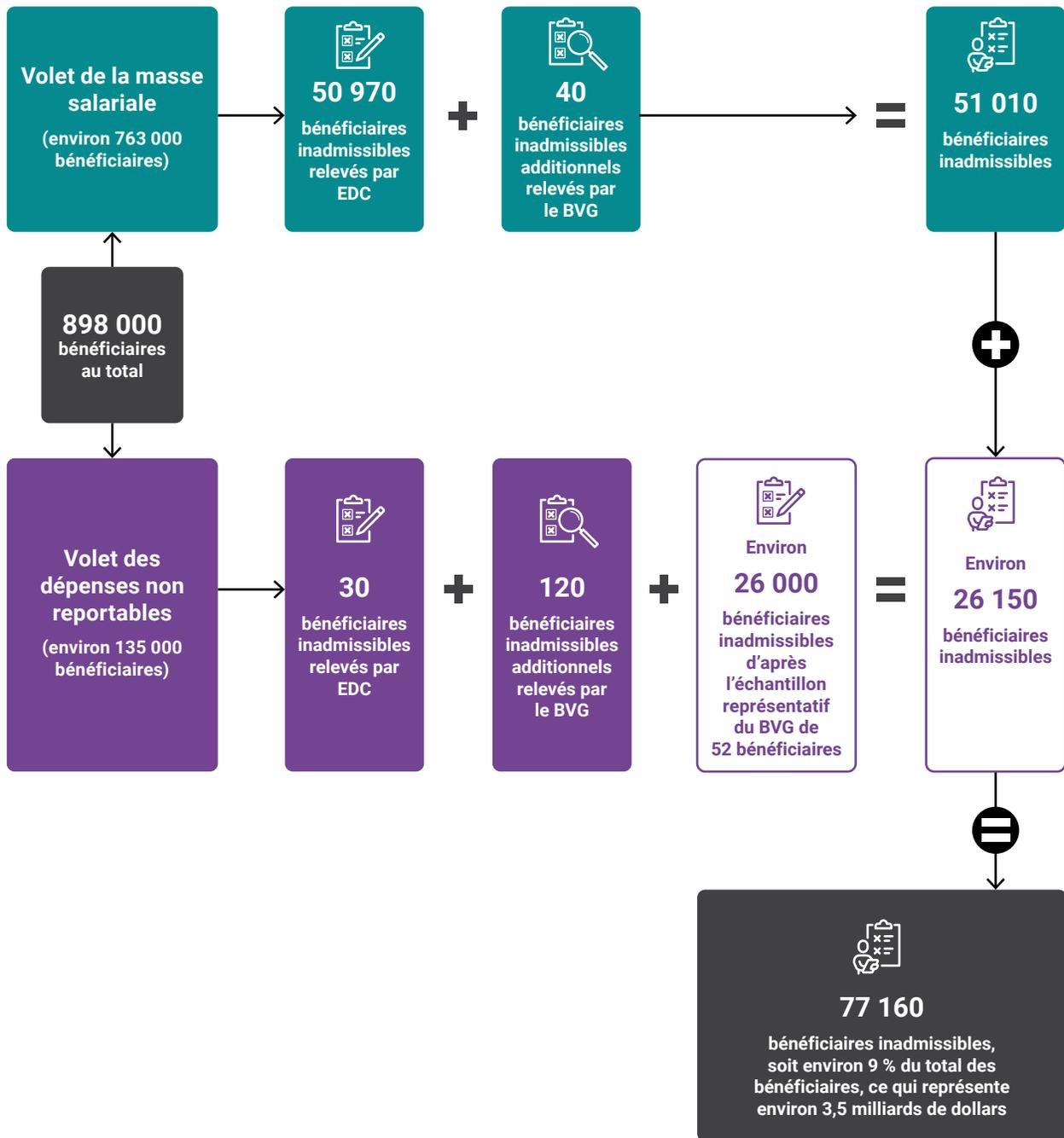
8.21 Nous avons effectué nos propres vérifications du respect des critères d'admissibilité pour l'ensemble des bénéficiaires de prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes dans le cadre du volet de la masse salariale, au moyen d'analyses des données. Nous avons constaté qu'Exportation et développement Canada avait mis en œuvre avec succès les vérifications avant et après paiement pour ce volet, lequel représente la majorité (soit environ 85 %) des bénéficiaires. Les tests que nous avons effectués ont révélé que ces contrôles avaient été exacts à presque 100 % dans la détermination de l'admissibilité des bénéficiaires de prêts.

8.22 Le volet des dépenses non reportables, lancé en juin 2020 lors de la phase 3, élargissait les critères d'admissibilité au programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes pour englober les petites entreprises qui n'étaient pas admissibles dans le cadre du volet de la masse salariale. Lors de cette phase, Exportation et développement Canada avait introduit plus de contrôles avant paiement, dans le cadre desquels des processus additionnels devaient être effectués pour déterminer l'admissibilité. Il fallait notamment évaluer la validité des documents sur les dépenses soumis par les demandeurs. Toutefois, nous avons relevé des problèmes en ce qui concerne la mise en œuvre de ces contrôles. Nous avons utilisé un échantillon représentatif pour

examiner les dossiers des bénéficiaires au titre du volet des dépenses non reportables et avons constaté qu'environ 19 % d'entre eux n'auraient pas dû avoir été jugés admissibles selon les critères du programme au moment de leur demande et qu'ils devraient faire l'objet d'une enquête. D'après le nombre total de bénéficiaires dans le cadre de ce volet, cela représente environ 26 000 prêts ou environ 1,5 milliard de dollars (voir la [pièce 8.7](#)). La plupart des erreurs que nous avons relevées (soit 90 % des erreurs) étaient attribuables à des bénéficiaires jugés admissibles par erreur en raison de la documentation fournie par les petites entreprises.

8.23 Exportation et Développement Canada nous a indiqué que compte tenu du contexte d'urgence, elle avait adopté une approche souple pour évaluer les dépenses admissibles. Toutefois, nous avons constaté que la société d'État avait approuvé des prêts en fonction d'évaluations réalisées par son fournisseur, même si l'inadmissibilité était clairement indiquée dans la documentation ou s'il manquait de l'information de base. Par exemple, des documents avaient été acceptés sans nom d'entreprise ou pour des dépenses engagées en dehors de la période visée par le programme. Un audit interne réalisé par Exportation et développement Canada en 2021 a aussi relevé des enjeux semblables liés à son examen des documents de dépenses soumis, mais la société d'État a décidé de considérer ces prêts comme admissibles. Pour le volet des dépenses non reportables, Exportation et développement Canada n'avait pas réalisé de vérifications après paiement et n'avait donc pas décelé l'étendue de ces erreurs.

Pièce 8.7 – Selon les estimations, 9 % des bénéficiaires de prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes étaient inadmissibles



Signification des sigles : EDC = Exportation et développement Canada; BVG = Bureau du vérificateur général du Canada

Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada

Pièce 8.7 – Selon les estimations, 9 % des bénéficiaires de prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes étaient inadmissibles – version textuelle

Ce diagramme de cheminement indique le nombre de bénéficiaires de prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes qui étaient inadmissibles. Il démontre que, selon les estimations, 9 % des 898 000 bénéficiaires au titre du programme étaient inadmissibles.

Le total des 898 000 bénéficiaires est réparti selon deux volets : le volet de la masse salariale et le volet des dépenses non reportables.

Le volet de la masse salariale compte environ 763 000 bénéficiaires. Exportation et développement Canada a relevé 50 970 bénéficiaires inadmissibles et le Bureau du vérificateur général du Canada a relevé 40 bénéficiaires inadmissibles de plus. Cela donne un total de 51 010 bénéficiaires inadmissibles pour le volet de la masse salariale.

Le volet des dépenses non reportables compte environ 135 000 bénéficiaires. Exportation et développement Canada a relevé 30 bénéficiaires inadmissibles et le Bureau du vérificateur général du Canada a relevé 120 bénéficiaires inadmissibles de plus. Il y avait aussi environ 26 000 bénéficiaires inadmissibles d'après l'échantillon représentatif du BVG de 52 bénéficiaires. Cela donne donc un total d'environ 26 150 bénéficiaires inadmissibles pour le volet des dépenses non reportables.

Par conséquent, il y avait 77 160 bénéficiaires inadmissibles si l'on regroupe les deux volets, soit environ 9 % du total des bénéficiaires, ce qui représente environ 3,5 milliards de dollars.

Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada

Recommandation

8.24 Exportation et développement Canada devrait collaborer avec le ministère des Finances du Canada pour examiner les mesures appropriées, y compris les répercussions juridiques et les options pour le recouvrement des remises accordées aux petites entreprises non admissibles. La société d'État devrait ensuite déterminer l'ensemble des bénéficiaires inadmissibles du volet des dépenses non reportables.

Réponse d'Exportation et développement Canada – Recommandation acceptée en partie.

Réponse du ministère des Finances du Canada – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Exportation et développement Canada avait cédé trop de contrôle à un fournisseur tiers dans la gestion des contrats du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Importance de cette constatation

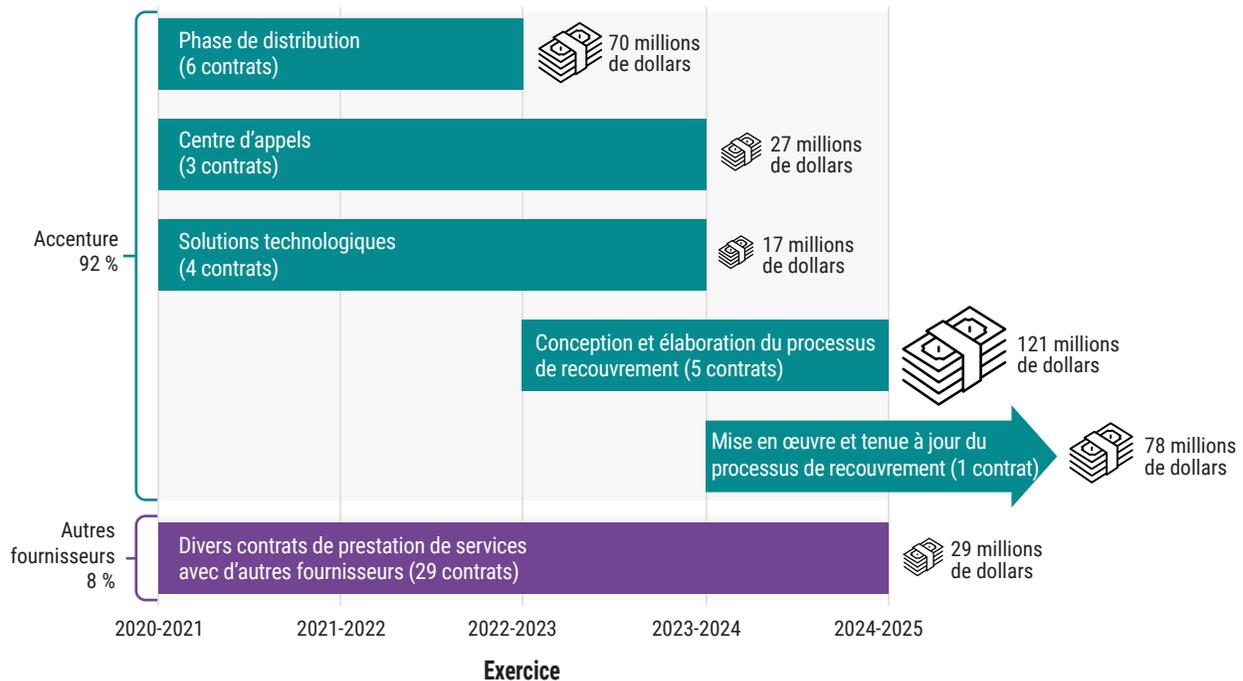
8.25 Cette constatation est importante parce que les organisations gouvernementales devraient faire preuve de diligence raisonnable dans l'utilisation des fonds publics, y compris dans la prise de décisions concernant l'approvisionnement en services professionnels. En tant que société d'État fédérale chargée de l'exécution du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes au nom du gouvernement du Canada, Exportation et développement Canada a la responsabilité de s'assurer que les fonds publics sont dépensés en tenant dûment compte de l'optimisation des ressources pour la population canadienne. Cela est particulièrement vrai lorsque ces organisations sous-traitent en bonne partie l'exécution d'un programme à des fournisseurs tiers dans le cadre d'un marché non concurrentiel.

Un seul fournisseur avait établi les modalités et les coûts de la plupart des contrats au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Constatations

8.26 Nous avons constaté qu'Exportation et développement Canada en était venue à dépendre d'un seul fournisseur, Accenture, pour mettre en œuvre le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Au début du programme, la société d'État avait prévenu le ministère des Finances du Canada qu'elle n'avait pas les ressources internes nécessaires pour le mettre en œuvre et qu'elle allait recourir à un entrepreneur externe. Nous avons constaté qu'elle avait déjà une entente avec le cabinet de services professionnels, Accenture, pour la prestation de services Web. Après avoir reçu le mandat d'exécuter le programme du Compte d'urgence, la société d'État avait accordé à Accenture un contrat non concurrentiel initial de 1 million de dollars. À mesure que le programme avait évolué et pris de l'ampleur, Exportation et développement Canada avait signé 18 autres contrats non concurrentiels avec Accenture, faisant passer la valeur globale des contrats accordés au cabinet à 313 millions de dollars (voir la [pièce 8.8](#)). Au total, la société d'État avait accordé à Accenture 19 des 48 contrats liés au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, ce qui représente environ 92 % du total de 342 millions de dollars accordés en contrats pour la mise en œuvre du programme.

Pièce 8.8 – La valeur des contrats avait augmenté de façon importante avec le temps, et 92 % de la valeur totale de ces contrats avait été accordée de manière non concurrentielle à un seul fournisseur



Remarque : Les dates des contrats ont été ajustées pour concorder avec la date de début et de fin des exercices. Elles ne représentent pas les dates réelles de tous les contrats.

Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et développement Canada

Pièce 8.8 – La valeur des contrats avait augmenté de façon importante avec le temps, et 92 % de la valeur totale de ces contrats avait été accordée de manière non concurrentielle à un seul fournisseur – version textuelle

Ce diagramme à barres illustre la valeur des contrats accordés dans le cadre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, de l'exercice 2020-2021 jusqu'à l'exercice 2024-2025. Il montre que la valeur des contrats a augmenté avec le temps, que 92 % de la valeur totale de ces contrats a été accordée à Accenture, et que 8 % de la valeur totale des contrats a été accordée à d'autres fournisseurs.

Les contrats suivants ont été accordés à Accenture. De l'exercice 2020-2021 à l'exercice 2022-2023, 6 contrats totalisant 70 millions de dollars ont été accordés durant la phase de distribution. De 2020-2021 à 2023-2024, 3 contrats totalisant 27 millions de dollars ont été accordés au centre d'appels et 4 contrats totalisant 17 millions de dollars ont été accordés pour les solutions technologiques. De 2022-2023 à 2024-2025, 5 contrats totalisant 121 millions de dollars ont été accordés pour la conception et l'élaboration du processus de recouvrement. Un contrat totalisant 78 millions de dollars a été accordé pour la mise en œuvre et la tenue à jour du processus de recouvrement. Ce contrat est en cours.

Divers contrats de prestation de services ont été accordés à d'autres fournisseurs, c'est-à-dire 29 contrats, représentant 29 millions de dollars.

Remarque : Les dates des contrats ont été ajustées pour concorder avec la date de début et de fin des exercices. Elles ne représentent pas les dates réelles de tous les contrats.

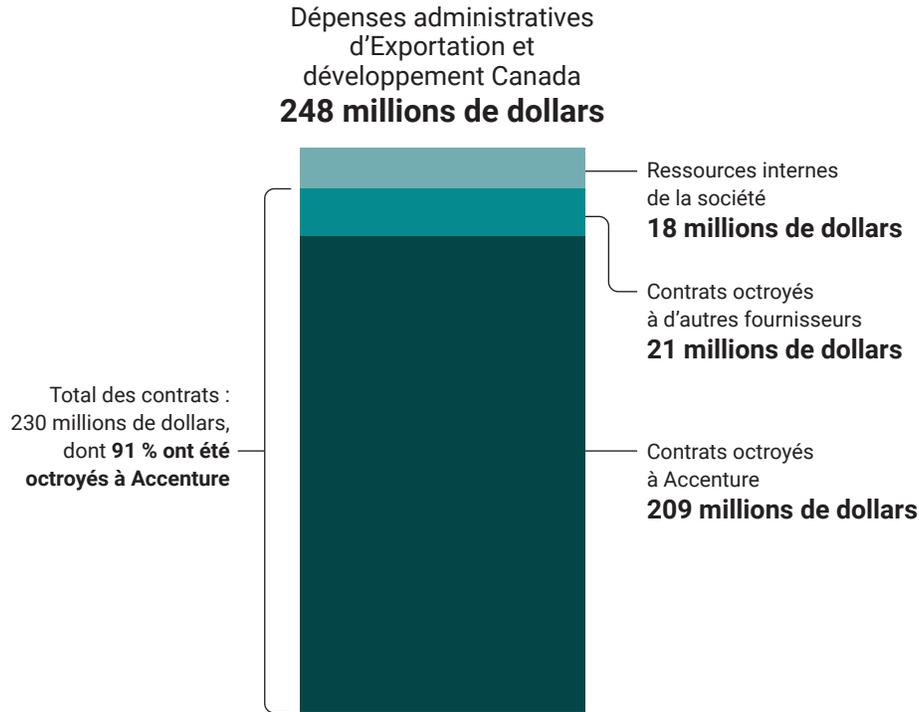
Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et développement Canada

8.27 En tant que société d'État, Exportation et développement Canada mène ses activités selon des principes commerciaux. Elle n'est pas visée par les politiques du Conseil du Trésor sur l'approvisionnement, qui prévoient des procédures détaillées pour aider à garantir l'équité, la transparence et l'optimisation des ressources pour la population canadienne. La société d'État dispose de ses propres politiques et lignes directrices en la matière, qui sont également fondées sur des principes d'équité, de transparence et d'optimisation des ressources.

8.28 Les lignes directrices d'Exportation et développement Canada en matière d'approvisionnement autorisent les marchés non concurrentiels dans certaines circonstances, notamment en cas d'extrême urgence ou si un changement de fournisseur entraînerait un inconvénient considérable. Avec le temps, la société d'État, le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada ont identifié les risques financiers et réputationnels associés à une relation non concurrentielle prolongée avec Accenture. Au milieu de l'année 2021, ces risques devaient être atténués en recourant à un processus public concurrentiel pour l'administration du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avant le recouvrement des prêts en souffrance. Cependant, la planification de cette phase par le ministère des Finances du Canada a connu des retards répétés, et une incertitude persistait sur les rôles et responsabilités concernant le recouvrement des prêts en souffrance (voir le [paragraphe 8.42](#)). À l'époque, la première série de prêts en souffrance devait être recouvrée au plus tard en avril 2022 (de bénéficiaires inadmissibles). En novembre 2021, Exportation et développement Canada a abandonné le processus concurrentiel au motif qu'elle devait être prête pour l'échéance du premier recouvrement. Par conséquent, la relation de la société d'État avec Accenture avait été renforcée plutôt qu'atténuée.

8.29 Nous avons également constaté qu'Exportation et développement Canada avait décidé de recourir intensivement aux fournisseurs externes pour réduire au minimum l'incidence du Compte d'urgence sur ses propres activités de base et le tenir séparé de ces activités. La société d'État a indiqué qu'elle n'avait pas la capacité d'intégrer le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes dans ses activités courantes parce qu'elle participait déjà à l'exécution d'autres programmes liés à la COVID-19 en plus de maintenir ses activités organisationnelles courantes. En outre, la société d'État nous a indiqué qu'elle ne disposait ni de l'expertise ni de l'infrastructure pour exécuter un programme de cette envergure, puisqu'elle traite habituellement un volume moindre de prêts de grande ampleur. La [pièce 8.9](#) montre le total des dépenses administratives au titre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, lesquelles ont toutes été remboursées à la société d'État à partir du Compte du Canada, au 31 mars 2024.

Pièce 8.9 – Ventilation des dépenses administratives d'Exportation et développement Canada au 31 mars 2024



Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et développement Canada

Pièce 8.9 – Ventilation des dépenses administratives d'Exportation et développement Canada au 31 mars 2024 – version textuelle

Ce diagramme à barres empilées illustre les dépenses administratives d'Exportation et développement Canada au 31 mars 2024. Les dépenses administratives d'Exportation et développement Canada se chiffraient à 248 millions de dollars. Ces dépenses sont ventilées comme suit : les ressources internes de la société représentaient 18 millions de dollars et le total des contrats représentait 230 millions de dollars, dont 209 millions de dollars, ou 91 %, ont été octroyés à Accenture; 21 millions de dollars ont été octroyés à d'autres fournisseurs.

Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et développement Canada

8.30 Nous avons constaté qu'il y avait des risques associés à ce recours intensif d'Exportation et développement Canada à Accenture pour l'exécution du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. En effet, il entraînait la sous-traitance de nombreux aspects importants de la gestion du programme en l'absence d'un système rigoureux de freins et de contrepoids. Nous avons constaté des déficiences dans les secteurs suivants :

- **Contrôle de l'étendue et du prix des contrats** – Accenture avait joué un rôle dans la proposition des solutions pour mettre en œuvre les changements apportés au programme, déterminant l'étendue et le prix des contrats sans grande remise en question de

la part d'Exportation et développement Canada. La société d'État reconnaît elle-même dans ses documents internes que les contrats conclus au cours des trois premières années du programme étaient essentiellement rédigés par Accenture et qu'il y manquait d'importantes conditions, comme la préservation de la capacité de transférer la gestion du programme à un autre fournisseur.

- **Contrôle de l'accès aux données** — L'une des caractéristiques du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes est que toutes les données du programme sont conservées dans les systèmes exclusifs d'Accenture. La société d'État doit par conséquent compter sur Accenture chaque fois qu'elle a besoin de données sur le programme pour la production de ses rapports ou pour toute autre raison. Nous avons constaté que même si la société d'État avait pris des mesures pour s'assurer de conserver la propriété des données, elle n'avait pas pris de mesures pour maintenir l'accès aux données sur le programme indépendamment du fournisseur ou tenu compte des coûts associés à cette dépendance. Comme il s'agit d'un programme fédéral, le besoin d'accéder aux données aux fins de l'établissement de rapports est constant, notamment pour les **Comptes publics du Canada**,¹ pour fournir des données dans le cadre d'audits internes et externes, et pour répondre aux questions des parlementaires. Au titre des contrats, la conservation et la gestion des données par Accenture entraînent des coûts pour la société d'État, sans compter les frais qui seront exigés en cas de nouveaux besoins en matière d'information. Même si le dernier contrat, signé en mars 2024, comporte une disposition permettant le transfert de données, nous avons constaté qu'à l'heure actuelle, la façon dont ces données seront transférées au gouvernement fédéral à la fin du programme n'a pas été clairement déterminée, pas plus que le coût de ce transfert.
- **Contrôle du processus d'approvisionnement pour un élément clé du programme** — Nous avons constaté qu'Exportation et développement Canada avait demandé à Accenture de diriger le processus d'approvisionnement informel pour le système de comptabilisation des prêts du programme, malgré le fait que l'un des fournisseurs potentiels était une filiale d'Accenture. Le système de comptabilisation des prêts était un élément crucial du programme, à la base des contrats à venir pour le recouvrement des prêts en souffrance. Il s'agissait aussi d'une occasion de faire intervenir un autre fournisseur et de réduire ainsi la dépendance à l'égard d'Accenture. À la fin du processus d'approvisionnement, Exportation et développement Canada a octroyé le contrat à Accenture. Nous avons relevé plusieurs problèmes liés à ce processus, notamment le fait que même si Accenture avait un intérêt commercial dans le résultat de la sélection, il avait établi les critères et procédé à l'évaluation des fournisseurs. À notre avis, il

1 **Comptes publics du Canada** — Rapport annuel du gouvernement, qui comprend les états financiers consolidés audités du gouvernement du Canada et d'autres informations financières non auditées, comme l'Analyse des états financiers et les tableaux auxiliaires.

s'agissait là d'un conflit d'intérêts que la société d'État n'a pas géré. En outre, nous avons noté que le cabinet de services Accenture avait été rémunéré pour un processus au bout duquel il avait obtenu le contrat. Ces pratiques ne concordent pas avec les principes d'équité et de transparence d'Exportation et développement Canada en matière d'approvisionnement (voir la [pièce 8.10](#)).

Pièce 8.10 – Exportation et développement Canada n'avait pas suivi les principes d'équité et de transparence lors de la sélection du fournisseur pour le système de comptabilisation des prêts

À l'automne 2021, Exportation et développement Canada a déterminé qu'il lui faudrait un système de comptabilisation des prêts. Ce système lui servirait à suivre et surveiller les prêts transférés des institutions financières après que les bénéficiaires auraient fait défaut et qu'on procéderait au recouvrement. La société d'État a également déterminé qu'elle n'aurait pas suffisamment de temps pour mettre en œuvre un processus concurrentiel complet afin de faire développer ce système, puisque, à ce moment-là, la première série de prêts en souffrance devait être recouvrée dans l'année. Les dossiers d'approvisionnement de la société d'État ainsi que les communications aux comités de gouvernance du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes démontrent qu'elle a décidé de lancer un processus concurrentiel non officiel pour trouver des fournisseurs potentiels et les évaluer.

Plutôt que mettre en œuvre elle-même ce processus, la société d'État a demandé à Accenture de diriger la détermination des critères d'évaluation, l'application de ces critères ainsi que la formulation d'une recommandation de fournisseur aux fins de la passation du contrat. Même si la société d'État participait au processus, le rôle d'Accenture à titre de premier responsable était problématique puisque l'un des fournisseurs potentiels était une filiale d'Accenture – un fait connu de la société d'État au moment de la mise en œuvre du processus dirigé par le fournisseur. Nous avons constaté que, même si plus d'un fournisseur répondait aux exigences fonctionnelles et techniques de la solution, la société d'État avait accepté la recommandation d'Accenture à l'égard de sa propre filiale, et avait octroyé à Accenture le contrat pour le système de comptabilisation des prêts.

Exportation et développement Canada a également attribué un contrat à un autre fournisseur pour qu'il procède à une évaluation indépendante du processus de sélection, y compris des risques opérationnels, financiers et réputationnels. Selon l'évaluation indépendante, la société d'État avait fait preuve d'une diligence raisonnable dans la gestion des risques financiers et techniques posés par le processus de sélection. Toutefois, l'évaluation a relevé plusieurs risques liés à la dépendance de la société d'État envers Accenture, ainsi que le risque réputationnel et financier de recourir à nouveau à un marché dirigé par le fournisseur. Exportation et développement Canada estime que cette évaluation a atténué les risques associés à ce processus. À notre avis, faire appel à une tierce partie n'exonère pas la société d'État de sa responsabilité de respecter les principes d'équité et de transparence dans le cadre du processus de sélection ou d'atténuer les conflits causés par le fait qu'Accenture a évalué et recommandé sa propre filiale.

Ce processus a débouché sur un contrat de 36 millions de dollars pour Accenture et des droits de licence de 7 millions de dollars en date de mars 2024 pour la création et l'intégration du système de comptabilisation des prêts. Il y a aussi des répercussions à long terme puisque le système est la propriété du fournisseur. Ce contrat a par ailleurs mené à d'autres contrats accordés par la société d'État à Accenture pour le dépannage et la maintenance du système de comptabilisation et d'autres systèmes exclusifs, qui seront en place au moins jusqu'en 2028.

Des contrôles des coûts fondamentaux étaient manquants dans la gestion des contrats du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Constatations

8.31 Nous avons relevé des déficiences significatives à l'égard de l'optimisation des ressources dans la gestion assurée par Exportation et développement Canada des contrats conclus pour l'exécution du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. La société d'État a omis de mettre en place des contrôles essentiels autour des coûts des contrats, notamment pour le recours intensif aux contrats à taux horaires. Nous avons examiné un échantillon ciblé de 16 des 48 contrats du programme, représentant environ 87 % de l'ensemble des contrats signés (soit 296 millions de dollars sur 342 millions), et avons constaté des problèmes dans la quasi-totalité de ces contrats. Parmi les 16 contrats de notre échantillon, 10 contrats avaient été conclus avec Accenture, pour un montant total de 278 millions de dollars.

8.32 Nous avons relevé des échecs dans la mise en œuvre par Exportation et développement Canada des contrôles essentiels autour de la détermination du prix des contrats et de la validation des coûts, ce qui a compromis l'optimisation des ressources.

- La société d'État avait omis d'évaluer le caractère raisonnable de la valeur de 14 des 16 contrats de notre échantillon. Par exemple, elle avait accepté la valeur fixée par les fournisseurs en l'absence d'une description de la façon dont ces montants avaient été déterminés, sans valider ni mettre en doute le caractère approprié de cette valeur.
- Dans 10 des 16 contrats de notre échantillon, la société d'État avait omis de vérifier que les factures qu'elle payait reflétaient fidèlement les travaux effectués.

8.33 Dans notre échantillon, 11 contrats sur 16, établis entre avril 2020 et mars 2024 et représentant 205 millions de dollars, prévoyaient une facturation à l'heure. Dans ces contrats, les ressources étaient facturées en fonction du nombre d'heures travaillées plutôt que d'un prix fixe ou de réalisations attendues. Exportation et développement Canada a choisi de payer les ressources selon un taux horaire pour avoir la souplesse nécessaire pour incorporer les changements apportés au programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes à mesure qu'il évoluait. Toutefois, cette approche entraîne un risque que les coûts grimpent rapidement s'il n'y a pas de système rigoureux de freins et de contrepoids en place. Par exemple, nous avons constaté qu'entre avril 2020 et mars 2024, la société d'État avait versé à Accenture en moyenne 824 000 dollars par semaine pour les heures travaillées par son personnel dans l'administration du programme. Compte tenu de la taille et de l'ampleur des travaux effectués dans le cadre de ces contrats

à taux horaires et du fait que la plupart de ces contrats n'avaient pas été octroyés de manière concurrentielle, il y aurait dû avoir des contrôles rigoureux en place. Nous avons constaté plusieurs faiblesses dans la gestion des contrats à taux horaires que nous avons examinés :

- **Déficiences des contrôles des coûts et de la qualité** — Quand il facture à l'heure, un fournisseur n'a plus d'incitation à terminer les tâches rapidement ou avec un plus petit nombre de ressources. Par ailleurs, la facturation à l'heure réduit l'effet de levier si les produits livrés ne répondent pas aux attentes. À notre avis, cela est particulièrement problématique lorsque le fournisseur fixe les valeurs du contrat sans diligence raisonnable pour s'assurer que la valeur est raisonnable. Au cours des trois premières années, les contrats au titre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ne prévoyaient pas de pénalités si les travaux ne respectaient pas une certaine norme de qualité. Par exemple, lors des tests effectués sur le volet des dépenses non reportables (voir les [paragraphe 8.22 et 8.23](#)), nous avons constaté des problèmes de qualité dans les travaux effectués, pour lesquels la société d'État avait déboursé environ 14 millions de dollars. Dans les contrats plus récents, Exportation et développement Canada avait introduit des pénalités, mais celles-ci n'étaient pas efficaces en raison de la nature des contrats à taux horaires. Par exemple, lorsque des travaux supplémentaires s'imposaient pour un produit livrable, une retenue de garantie était appliquée; toutefois, la société d'État a tout de même été obligée de déboursé 5 millions de dollars de plus en raison du mois supplémentaire qu'il a fallu pour terminer ces travaux.
- **Absence d'assurance quant aux qualifications** — Dans 10 des 11 contrats à taux horaire que nous avons examinés, les taux fixés pour les ressources en personnel avaient été établis sans être accompagnés de descriptions des qualifications des ressources requises pour chaque niveau. Les taux facturés variaient, selon le type de tâche, d'environ 60 dollars l'heure jusqu'à plus de 750 dollars l'heure, selon le type de ressources et le fournisseur. Les fournisseurs indiquaient le niveau de chaque ressource qu'ils facturaient, mais la société d'État n'exigeait pas qu'ils fournissent de l'information sur les qualifications de la ressource. Il était alors impossible pour la société d'État de vérifier que les ressources avaient les qualifications nécessaires pour justifier les taux facturés.
- **Absence de contrôle des contrats pour justifier les paiements faits au fournisseur** — Dans 9 des 11 contrats à taux horaire que nous avons examinés, Exportation et développement Canada n'avait pas vérifié que les ressources facturées étaient appropriées ou que les heures déclarées par chaque ressource étaient exactes avant de procéder au paiement. La société d'État avait accepté des factures qui ne contenaient presque aucun renseignement pour justifier les sommes facturées. Lorsqu'elle recevait les feuilles de temps autodéclarées des fournisseurs, la société d'État n'analysait pas ces factures et ne vérifiait pas l'exactitude du nombre de ressources et

d'heures déclarées ainsi que la concordance de ces renseignements avec les factures payées. Cela limitait sa capacité à remettre les coûts en question.

Dans le cas des contrats du centre d'appels, Exportation et développement Canada avait omis de vérifier ou d'analyser les coûts détaillés dans les factures, et parce qu'elle n'exigeait pas la présentation des feuilles de temps, des renseignements importants lui avaient échappé sur la façon dont fonctionnait le centre (voir la [pièce 8.11](#)). À notre avis, étant donné l'importance des sommes en jeu dans ces contrats, l'utilisation des fonds publics aurait dû faire l'objet d'une meilleure surveillance.

Pièce 8.11 – Exportation et développement Canada n'avait pas surveillé efficacement les contrats et les coûts associés au centre d'appels du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Un centre d'appels a été mis sur pied en août 2020 dans le cadre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Ce centre fournissait de l'information aux demandeurs potentiels et aux bénéficiaires de prêts. Le contrat initial accordé pour le centre d'appels ne devait durer que 4 mois et coûter 2,78 millions de dollars. Toutefois, au 31 mars 2024, le centre d'appels était encore fonctionnel et le coût total cumulatif se chiffrait à environ 23,2 millions de dollars (voir le tableau ci-dessous). Exportation et développement Canada a cité la nécessité d'accompagner les bénéficiaires de prêts tout au long des différentes phases du programme, y compris les phases de remboursement et de recouvrement, pour justifier le maintien du centre d'appels.

Coûts liés au centre d'appels du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes d'août 2020 à mars 2024

Année	Coûts des salaires – agentes et agents	Infrastructure et gestion du centre d'appels*	Coût total
2020 (4 mois)	2 009 000 \$	2 678 000 \$	4 687 000 \$
2021	5 673 000 \$	5 272 000 \$	10 945 000 \$
2022	1 606 000 \$	2 157 000 \$	3 763 000 \$
2023	868 000 \$	2 206 000 \$	3 074 000 \$
2024 (3 mois)	200 000 \$	520 000 \$	720 000 \$
Coût total	10 356 000 \$	12 833 000 \$	23 189 000 \$

*Les contrats prévoyaient des frais mensuels fixes pour la gestion et le soutien technique, des frais ponctuels de lancement et des frais variables de logiciels et de formation.

Nous avons examiné tous les contrats du centre d'appels, signés entre août 2020 et mars 2024, et constaté qu'Exportation et développement Canada n'avait géré efficacement ni les contrats ni les coûts du centre d'appels.

Nous avons constaté que le coût par appel avait connu une augmentation importante après la période où le volume d'appels avait atteint son maximum en 2021 (voir le tableau ci-dessous).

Volumes d'appels et coûts connexes d'août 2020 à mars 2024

Année	Nombre total d'appels	Nombre moyen d'agentes et agents par jour	Nombre moyen d'appels par agente ou agent par jour	Coût total	Coût moyen par appel
2020 (4 mois)	150 034	46	34	4 687 000 \$	31 \$
2021	270 756	47	23	10 945 000 \$	40 \$
2022	17 823	12	6	3 763 000 \$	211 \$
2023	15 345	5	12	3 074 000 \$	200 \$
2024 (3 mois)	14 269	6	37	720 000 \$	50 \$

Comme Exportation et développement Canada n'avait pas adéquatement surveillé les coûts des contrats, des fluctuations importantes lui avaient échappé pour certaines périodes. Par exemple, le coût par appel est passé de 31 dollars en moyenne en 2020 à un sommet de 589 dollars par appel en avril 2023.

Nous avons également constaté les problèmes suivants dans la surveillance des contrats et la diligence raisonnable exercée par Exportation et développement Canada :

- La société d'État se fiait aux taux fournis par Accenture pour préparer ces contrats et n'avait effectué aucune analyse indépendante du caractère raisonnable des taux facturés.
- Contrairement à d'autres contrats au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, la société d'État ne demandait pas au fournisseur de fournir les feuilles de temps des agentes et agents du centre d'appels pour étayer les factures. Exportation et développement Canada ne s'était donc pas rendu compte de ce qui suit :
 - En raison d'un déclin du nombre d'appels en 2022, les agentes et les agents ne répondaient plus qu'à 6 appels par jour, tout en étant payés à temps plein.
 - Notre analyse pour la période allant d'avril à novembre 2023 a permis de relever des écarts dans les heures facturées, notamment le fait que la société d'État semblait avoir payé en moyenne 14 heures par agente et agent par jour, alors que le centre d'appels n'était ouvert que 9 heures par jour. La société d'État n'avait pas relevé ces écarts au moment du paiement. À la suite de notre analyse, Exportation et développement Canada a effectué un suivi auprès du fournisseur, qui a révélé que les frais que la société d'État avait payés englobaient des heures travaillées par d'autres agentes et agents du centre d'appels non déclarés qui ne répondaient pas aux appels, mais qui effectuaient d'autres tâches liées au programme. Même si les contrats du centre d'appels permettaient aux agentes et agents de mener des activités non liées aux appels, nous avons constaté que le nombre d'heures payées à cette fin était considérable (4 000 heures, ou l'équivalent de 3 ressources à temps plein). Au moment du paiement de la facture, Exportation et développement Canada n'avait pas connaissance de ce fait et, au moment de notre audit, la société d'État n'avait aucune documentation sur les tâches précises effectuées par chacune et chacun de ces autres agentes et agents.

Source : D'après des renseignements fournis par Exportation et développement Canada

8.34 En mars 2024, Exportation et développement Canada a signé un contrat à long terme basé sur les réalisations attendues pour assurer le recouvrement des prêts en souffrance. Ce contrat, d'une valeur de 78 millions de dollars pour le contrat initial, qui était assorti de 3 renouvellements optionnels d'un an, consolidait plusieurs autres contrats existants, dont ceux du centre d'appels et du système de comptabilisation des prêts. Soulignons que 85 % de ce travail contractuel nécessite l'utilisation des systèmes et processus propres à Accenture. Ce qui signifie que ce contrat renforçait la dépendance de la société d'État à l'égard d'Accenture comme unique responsable de la plupart des aspects de l'exécution du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes jusqu'en 2028 au plus tôt. En dépit de ces conditions améliorées du contrat, nous avons constaté qu'Exportation et développement Canada continuait de dépendre des déclarations volontaires d'Accenture dans sa surveillance du rendement du contrat. À notre avis, compte tenu du fait que des sanctions pécuniaires sont prévues si les mesures de rendement ne sont pas atteintes, Exportation et développement Canada devrait vérifier l'exactitude du rendement déclaré par le fournisseur. Une lacune importante à notre avis est le fait que le contrat ne contient ni coûts ni plan détaillés pour le transfert des données au gouvernement fédéral à la fin du programme.

Recommandation

8.35 Exportation et développement Canada devrait renforcer les processus de sa gestion et de sa surveillance des contrats actuels et futurs liés au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, notamment en adoptant les mesures suivantes :

- Évaluer et documenter le caractère raisonnable des coûts associés avant de signer un contrat, en particulier dans les cas d'approvisionnement non concurrentiel. La société d'État doit notamment connaître l'expérience et les qualifications que les ressources doivent posséder pour justifier les taux horaires convenus.
- S'assurer que les soumissionnaires potentiels ne participent à l'établissement et à la préparation d'aucun aspect du processus d'approvisionnement.
- Pour les contrats à taux horaires, collaborer avec les entrepreneurs pour obtenir des renseignements qui détaillent avec exactitude les tâches réalisées par chacune des ressources afin d'effectuer une vérification indépendante avant de procéder au paiement.

- Pour les contrats basés sur les réalisations attendues, assurer une surveillance indépendante du rendement des fournisseurs, plutôt que de compter uniquement sur les déclarations volontaires des fournisseurs, afin de contrôler la conformité aux obligations contractuelles.

Réponse d'Exportation et développement Canada — Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Recommandation

8.36 Exportation et développement Canada devrait établir un plan détaillé, comprenant les coûts, pour veiller à la mise en œuvre du transfert au gouvernement des données du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Réponse d'Exportation et développement Canada — Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Des éléments fondamentaux du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avaient échappé à la surveillance des ministères responsables

Importance de cette constatation

8.37 Cette constatation est importante parce qu'une gouvernance et une surveillance efficaces des programmes d'aide du gouvernement sont essentielles à la responsabilisation et à une saine gestion des fonds publics, qui ont été utilisés pour financer les prêts et les coûts d'administration du programme. En outre, une analyse solide et exhaustive de la part des ministères responsables est essentielle pour permettre aux ministres de prendre des décisions éclairées en matière de programmes.

Le ministère des Finances du Canada n'avait pas pris en compte certains risques clés du programme

Constatations

8.38 En tant que responsable des politiques visant le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, le ministère des Finances Canada était tenu de fournir de l'information, des avis et des recommandations à la ministre des Finances pour éclairer les décisions de politique quant à la conception du programme. Nous avons constaté que le Ministère avait fourni une analyse rigoureuse pour éclairer les décideurs au sujet de certains aspects de la conception du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, notamment les besoins constants des petites entreprises, la rapidité du versement des prêts et l'intégrité du programme.

8.39 Toutefois, nous avons constaté que certains des risques importants liés au programme étaient absents de l'analyse du Ministère. Nous avons constaté que le Ministère n'avait pas fourni d'analyse ni d'avis à sa ministre sur les risques auxquels le fait de déléguer l'exécution du programme à une société d'État indépendante pouvait exposer le gouvernement du Canada, particulièrement les risques liés au recours à un fournisseur unique qui sont apparus au fil de l'évolution du programme (voir le [paragraphe 8.42](#)). En outre, nous n'avons constaté aucun élément probant attestant que le Ministère avait conseillé sa ministre sur les augmentations importantes des dépenses administratives d'Exportation et développement Canada, lesquelles étaient communiquées par la société d'État au Ministère chaque mois (cette constatation est abordée plus en détail aux [paragraphe 8.45 à 8.47](#)).

Le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada n'avaient pas assuré une surveillance efficace du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Constatations

8.40 Le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avait été établi lors d'une situation d'urgence de santé publique dans le cadre de laquelle le gouvernement fédéral avait réagi rapidement pour appuyer les entreprises touchées par la pandémie. En raison de la mise en place rapide du programme, le ministère des Finances du Canada avait reconnu à l'automne 2020 que le programme n'avait pas été soumis aux processus de planification qui sont habituellement mis en œuvre pour les programmes gouvernementaux d'envergure, notamment des activités de planification du cycle de vie et de gestion des risques. Le programme était aussi unique parce qu'il

utilisait le Compte du Canada pour exécuter un programme d'aide gouvernementale à long terme et à grande échelle. Généralement, le Compte du Canada est réservé aux transactions de prêt unique qu'Exportation et développement Canada exécute et administre, moyennant des frais, au nom du gouvernement du Canada et en fonction de l'autorisation ministérielle associée à un prêt; il n'est donc pas continuellement nécessaire de surveiller les mesures prises par Exportation et développement Canada et les coûts connexes.

8.41 À mesure que le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes prenait de l'ampleur et se prolongeait, la société d'État identifiait les risques liés à l'utilisation du Compte du Canada pour exécuter le programme, y compris l'absence de surveillance et de limites préapprouvées quant aux dépenses administratives au titre du programme. En septembre 2020, elle a demandé au ministère des Finances du Canada (en tant que responsable des politiques) et à Affaires mondiales Canada (en tant que ministère d'attache) d'établir une structure de gouvernance officielle pour assurer la surveillance et la gestion des risques et des coûts du programme. En réponse, deux comités de gouvernance, composés de cadres responsables du ministère des Finances du Canada, d'Affaires mondiales Canada et d'Exportation et développement Canada avaient été formés. Ces comités se rencontraient une fois par semaine ou toutes les deux semaines. Comme le gouvernement du Canada est responsable de tous les risques et coûts associés à l'utilisation du Compte du Canada, nous nous attendions à ce que les ministères assument un rôle proactif dans la surveillance du programme du Compte d'urgence.

8.42 Nous avons constaté que le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada n'avaient pas assuré une surveillance efficace du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Cette lacune a eu pour effet que des éléments importants du programme avaient été négligés. Les comités de gouvernance du programme n'avaient pas défini de mandat qui décrivait clairement les responsabilités des ministères concernés. Nous avons constaté que, par conséquent, quatre ans après l'établissement de ces comités, les ministères avaient de très différentes interprétations de ce en quoi consistaient leurs responsabilités et leurs obligations, et du mandat des comités de gouvernance. Par exemple, même si le ministère des Finances du Canada nous a confirmé que les comités avaient été établis dans le but précis d'assurer la surveillance du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, Affaires mondiales Canada a indiqué que les comités jouaient un rôle consultatif et qu'ils n'exerçaient aucune fonction de surveillance. En outre, Affaires mondiales Canada nous a indiqué que sa responsabilité en matière de surveillance du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes se limitait à veiller à ce qu'Exportation et développement Canada utilise le Compte d'urgence conformément aux autorisations ministérielles. Nous avons constaté qu'en raison du manque de clarté

des rôles et responsabilités, aucune organisation fédérale n'avait assumé la pleine responsabilité des coûts globaux et des résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. À notre avis, l'absence de responsabilités clairement définies avait contribué à la gouvernance inefficace du programme, puisqu'aucun ministère n'avait assumé la responsabilité de la mise en œuvre des éléments de base du programme. Nous avons constaté que les éléments suivants du programme avaient été négligés :

- **Analyse et atténuation des risques** — Le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada n'avaient pas surveillé, géré ou atténué le risque émergent de la dépendance d'Exportation et développement Canada envers son fournisseur unique, Accenture. Le ministère des Finances du Canada savait que tous les contrats d'Accenture lui avaient été attribués de manière non concurrentielle dès le départ, et Affaires mondiales Canada avait pris connaissance de ce fait en mars 2021. Toutefois, les deux ministères nous ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas surveiller les pratiques contractuelles d'Exportation et développement Canada concernant le programme étant donné qu'il s'agit d'une société d'État indépendante du gouvernement fédéral. En raison du recours au Compte du Canada, les décideurs ministériels étaient très éloignés des opérations du programme et Exportation et développement Canada s'appuyait sur les ministères pour lui communiquer de l'information et les risques liés au programme. À notre avis, le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada avaient la responsabilité de gérer ces risques émergents au nom du gouvernement, puisqu'il incombe au gouvernement du Canada d'assumer les risques associés aux opérations du Compte du Canada. Dans le cas qui nous occupe, le Compte du Canada était utilisé pour rembourser à Exportation et développement Canada le coût de ses contrats avec Accenture et les autres fournisseurs.
- **Évaluation des résultats du programme** — En septembre 2020, les comités de gouvernance avaient établi des indicateurs de rendement clés pour le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, mais il n'était pas clair à qui incombait la responsabilité globale. À titre de responsable de l'administration du programme, Exportation et développement Canada avait suivi ces indicateurs dans le cadre de ses activités courantes et présenté les résultats de ces suivis au ministère des Finances du Canada, qui en avait ensuite rendu compte aux ministres et au public. Toutefois, aucune de ces deux organisations ne s'était assurée que les indicateurs de rendement clé visant à évaluer l'intégrité du programme (par exemple, le ratio de prêts frauduleux par rapport à l'ensemble des prêts) faisaient l'objet de suivis et de rapports.

- **Limites de dépenses et surveillance des frais administratifs liés au programme** – Le ministère des Finances du Canada, en tant que responsable des politiques visant le programme, n'avait pas établi de limites de dépenses ni de mécanisme de surveillance des dépenses engagées par la société d'État pour l'administration du programme, au début du programme ou à ce jour.
- **Planification du cycle de vie** – En tant que ministère responsable des politiques visant le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, le ministère des Finances du Canada avait omis de planifier la durée de vie complète du programme en temps opportun. Étant donné le contexte d'urgence dans lequel le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avait été mis sur pied en avril 2020, un plan complet n'avait pas été élaboré pour la durée de vie complète du programme, comprenant le versement des prêts, le remboursement des prêts, le recouvrement des prêts en souffrance et l'adoption de mesures de contrainte à cet égard. Contrairement à d'autres programmes mis sur pied en raison de la pandémie, qui offraient des prestations non remboursables, les prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes devaient tous être remboursés et nécessitaient des mesures de recouvrement pour les prêts en souffrance.

Même si Exportation et développement Canada était chargée d'exécuter la phase de versement des prêts liés au programme, nous avons constaté qu'aucun plan n'avait été établi pour la phase suivante du programme – notamment la question de savoir si et dans quelle mesure la société d'État serait responsable du recouvrement des prêts en souffrance et de l'adoption de mesures de contrainte. En septembre 2020, Exportation et développement Canada avait informé le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada de la nécessité de planifier le reste du cycle de vie du programme. Le ministère des Finances du Canada avait soumis une première analyse à sa ministre en juillet 2021, puis une analyse mise à jour en novembre 2021. La première vague de paiements pour les prêts en souffrance (versés aux bénéficiaires inadmissibles) devait alors faire l'objet d'un recouvrement en avril 2022. La société d'État avait obtenu la confirmation de son rôle et de celui de l'Agence du revenu du Canada dans le recouvrement des prêts en souffrance en avril 2022. La [pièce 8.12](#) illustre l'effet de ces retards et la façon dont ceux-ci avaient contribué à la dépendance continue d'Exportation et développement Canada à l'égard d'Accenture dans le cadre de contrats non concurrentiels.

Nous avons constaté que, même si un plan de recouvrement des prêts en souffrance avait été établi, en date d'août 2024, le ministère des Finances du Canada n'avait pas encore achevé la planification du cycle de vie complet du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Plus de quatre ans après le lancement

du programme, des aspects de la conception du programme sont toujours en attente d'une analyse du ministère des Finances du Canada, dont l'approche qui serait retenue par le gouvernement pour contraindre les demandeurs à rembourser leur prêt en souffrance. Après la période visée par notre audit, le ministère des Finances Canada nous a informés qu'à la fin d'octobre 2024, il avait soumis à sa ministre une analyse des options de mesures de contrainte.

Pièce 8.12 – Des retards accusés par le ministère des Finances du Canada dans la planification du programme avaient contribué à la dépendance d'Exportation et développement Canada à l'égard de son fournisseur unique, Accenture

Septembre 2020

Exportation et développement Canada, Affaires mondiales Canada et le ministère des Finances du Canada constatent la nécessité de planifier le cycle de vie du programme, en particulier le recouvrement des prêts en souffrance. Une décision stratégique n'avait pas encore été prise pour confirmer l'organisation fédérale responsable de cette phase.

La planification de cette phase avait nécessité une analyse du rôle et des responsabilités de chaque entité concernée et l'identification des systèmes et processus requis pour assurer la préparation au recouvrement des prêts en souffrance dans les 18 mois suivants, soit avril 2022.

Juillet 2021

Le ministère des Finances du Canada soumet une première proposition à sa ministre pour une décision sur la responsabilité du recouvrement des prêts en souffrance. Toutefois, sa proposition ne tient pas compte du fait que des systèmes techniques pourraient être requis pour assurer le recouvrement, et la répartition des rôles et des responsabilités entre Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada manque de précision.

Mars à mai 2021

Exportation et développement Canada souligne que sa dépendance à l'égard de son fournisseur unique, Accenture, représente un risque pour le programme. La société d'État annonce son intention de lancer un processus concurrentiel à l'automne 2021 pour déterminer le fournisseur qui exécutera la prochaine phase du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada appuient cette décision, qui constitue une mesure d'atténuation importante des risques pour le gouvernement du Canada.

La société d'État et le ministère des Finances du Canada conviennent qu'il faudra une décision officielle du gouvernement quant aux rôles et aux responsabilités des entités dans la prochaine phase du programme avant de pouvoir lancer le processus concurrentiel.

Novembre 2021

Le ministère des Finances du Canada présente à sa ministre une mise à jour de la proposition concernant la stratégie de recouvrement des prêts en souffrance, soit 14 mois après que la planification du cycle de vie a été identifiée comme une priorité.

Exportation et développement Canada annonce qu'elle n'ira pas de l'avant avec le processus concurrentiel, et donne comme raison qu'elle doit être prête pour l'échéance d'avril 2022. La relation avec son fournisseur unique, Accenture, s'en trouve par conséquent renforcée.

Source : D'après des renseignements du ministère des Finances du Canada et d'Exportation et développement Canada

Pièce 8.12 – Des retards dans la planification du programme effectuée par le ministère des Finances du Canada avaient contribué à accroître la dépendance d'Exportation et développement Canada à l'égard de son fournisseur unique, Accenture – version textuelle

Cette chronologie illustre les retards dans le recouvrement des prêts en souffrance et l'incidence de ces retards.

En septembre 2020, Exportation et développement Canada, Affaires mondiales Canada et le ministère des Finances du Canada constatent la nécessité de planifier le cycle de vie du programme, en particulier le recouvrement des prêts en souffrance. Une décision stratégique n'a pas encore été prise pour confirmer l'organisation fédérale responsable de cette phase. La planification de cette phase a nécessité une analyse du rôle et des responsabilités de chaque entité concernée et l'identification des systèmes et processus requis pour assurer la préparation au recouvrement des prêts en souffrance dans les 18 mois suivants, soit avril 2022.

De mars à mai 2021, Exportation et développement Canada souligne que sa dépendance à l'égard de son fournisseur unique, Accenture, représente un risque pour le programme et annonce son intention de lancer un processus concurrentiel à l'automne 2021 pour déterminer le fournisseur qui exécutera la prochaine phase du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada appuient cette décision, qui constitue une mesure d'atténuation importante des risques pour le gouvernement du Canada. La société d'État et le ministère des Finances du Canada conviennent qu'il faudra une décision officielle du gouvernement quant aux rôles et aux responsabilités des entités dans la prochaine phase du programme avant de pouvoir lancer le processus concurrentiel.

En juillet 2021, le ministère des Finances du Canada soumet une première proposition à sa ministre pour une décision sur la responsabilité du recouvrement des prêts en souffrance. Toutefois, sa proposition ne tient pas compte du fait que des systèmes techniques pourraient être requis pour assurer le recouvrement, et la répartition des rôles et des responsabilités entre Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada manque de précision.

En novembre 2021, le ministère des Finances du Canada présente à sa ministre une mise à jour de la proposition concernant la stratégie de recouvrement des prêts en souffrance, soit 14 mois après que la planification du cycle de vie a été identifiée comme une priorité. Exportation et développement Canada annonce qu'elle n'ira pas de l'avant avec le processus concurrentiel, et donne comme raison qu'elle doit être prête pour l'échéance d'avril 2022. La relation avec son fournisseur unique, Accenture, s'en trouve par conséquent renforcée.

Source : D'après des renseignements du ministère des Finances du Canada et d'Exportation et développement Canada

Recommandation

8.43 Le ministère des Finances du Canada devrait fournir des analyses pour soutenir l'établissement d'un plan complet, assorti de limites de dépenses, pour toutes les mesures requises pour le recouvrement des prêts en souffrance jusqu'à la fin du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Réponse du ministère des Finances du Canada – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Recommandation

8.44 Le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada devraient préciser qui est responsable des activités clés du programme, comme l'atténuation des risques et les résultats globaux du programme.

Réponse de chaque entité – *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Le ministère des Finances du Canada n'effectuait pas une surveillance efficace des coûts d'administration d'Exportation et développement Canada

Constatations

8.45 À titre de responsable des politiques, le ministère des Finances du Canada avait la responsabilité de conseiller la ministre des Finances, qui, sous le régime du Compte du Canada, autorisait le remboursement à la société d'État de toute somme nécessaire aux fins de l'administration du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Comme le Compte du Canada est habituellement utilisé pour des opérations individuelles, il n'y a pas de mécanisme préétabli pour faciliter la surveillance de l'ensemble des frais administratifs engagés par la société d'État. Comme le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes est un programme gouvernemental à long terme, nous nous attendions à ce que le ministère des Finances du Canada du fournisse à sa ministre, de façon périodique, un suivi, une analyse et des rapports sur les dépenses administratives de la société d'État pour assurer la reddition de comptes et la saine gestion des fonds publics.

8.46 En février 2021, soit neuf mois après le lancement du programme, la ministre des Finances a ordonné à Exportation et développement Canada de rendre compte chaque mois de ses frais d'administration imputables au programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. La société d'État devait aussi aviser le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada si ses dépenses administratives prévues devaient augmenter de 1 million de dollars ou plus par rapport à ses prévisions initiales sur quatre ans. Il s'agissait d'assurer une surveillance des dépenses globales d'Exportation et développement Canada en l'absence de limites établies à cet égard.

8.47 Toutefois, le ministère des Finances du Canada nous a indiqué que, malgré qu'il avait reçu de la société d'État des rapports périodiques sur les dépenses au titre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, il n'avait pas l'autorité d'exercer une

surveillance à l'égard des dépenses administratives globales de la société d'État. À notre avis, comme aucun ministère fédéral n'exerçait de surveillance à l'égard des dépenses administratives de la société d'État au titre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, la reddition de comptes présente une lacune. Par conséquent, nous avons constaté que le ministère des Finances du Canada n'avait pas pris de mesures de base pour surveiller et analyser les rapports de dépenses mensuels de la société d'État, notamment ce qui suit :

- Le Ministère n'avait pas remis en question les dépenses déclarées par Exportation et développement Canada dans ses rapports mensuels. Le personnel du Ministère nous a confié que le Ministère ne remettait généralement pas en question les frais d'administration de la société d'État associés aux opérations du Compte du Canada.
- Le ministère des Finances du Canada estimait que les dépenses d'Exportation et développement Canada étaient raisonnables, sans toutefois s'appuyer sur des critères d'évaluation. En fait, le personnel du Ministère nous a dit que toutes les dépenses étaient jugées acceptables tant et aussi longtemps qu'elles se rapportaient au programme du Compte d'urgence.
- Nous n'avons relevé aucun élément probant indiquant que le ministère des Finances du Canada avait analysé ou communiqué à sa ministre l'une ou l'autre de ces informations sur les coûts, dont l'augmentation importante des coûts administratifs d'Exportation et développement Canada. Les prévisions actuelles de la société d'État pour les frais d'administration du programme pour les quatre premières années du Compte d'urgence sont passées de 86 millions de dollars en 2020 à près de 300 millions de dollars au printemps 2023, alors que les paramètres du programme étaient élargis et que la mise en œuvre du programme était toujours soustraitée au moyen de nouveaux contrats avec Accenture et d'autres fournisseurs tiers.
- Au moment de notre audit, le ministère des Finances Canada n'avait pas demandé à Exportation et développement Canada de prévision des coûts estimatifs du programme pour l'avenir, malgré le fait que la société d'État ne disposait d'aucune prévision au-delà de l'exercice 2024-2025. La société d'État nous a depuis indiqué que les prévisions pour l'exercice 2025-2026 et les cinq années suivantes avaient été présentées aux comités de gouvernance à la fin d'octobre 2024.

Recommandation

8.48 À titre de responsable des politiques, le ministère des Finances du Canada devrait examiner les lacunes en matière de reddition de comptes et de surveillance à l'égard du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, dont la surveillance des dépenses administratives portées au Compte du Canada.

Réponse du ministère des Finances du Canada – *Recommandation rejetée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Les plans d'Exportation et développement Canada et de l'Agence du revenu du Canada pour le recouvrement des prêts en souffrance du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes étaient incomplets, et les efforts de recouvrement ont tardé à se mettre en branle

Importance de cette constatation

8.49 Cette constatation est importante parce que le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes est un programme de prêt et que les fonds distribués devaient être remboursés. Pour évaluer le rendement du programme, il faut un plan clair sur la façon dont les fonds seraient récupérés, en particulier pour les prêts en souffrance.

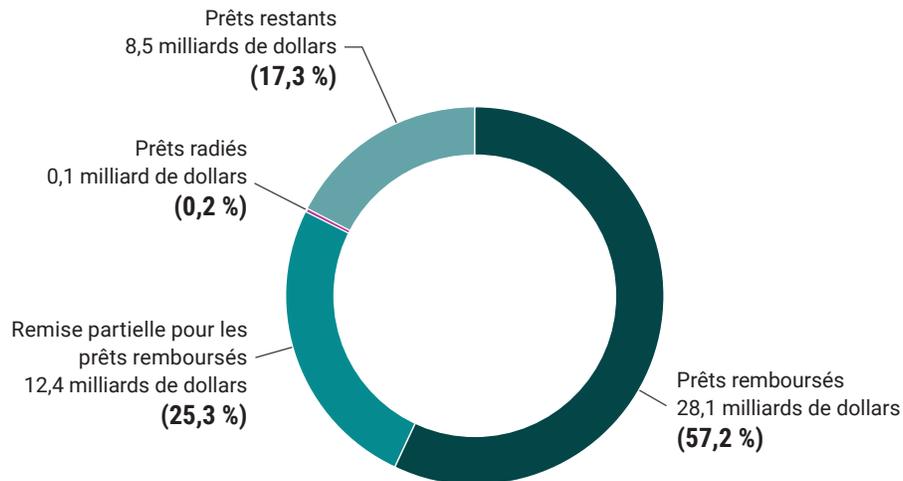
La plupart des prêts du Compte d'urgence avaient fait l'objet d'un remboursement assorti d'une remise partielle et le remboursement des prêts restants est en cours

Constatations

8.50 Nous avons constaté qu'au 31 mars 2024, 83 % des sommes prêtées avaient fait l'objet d'un remboursement assorti d'une remise partielle ou d'une **radiation**.² Cela se traduit par environ 28,1 milliards de dollars en remboursements, 12,4 milliards en remises de prêts et 0,1 milliard en radiations. Ce qui laisse 8,5 milliards de dollars en prêts en attente de remboursement (voir la [pièce 8.13](#)). Le solde restant est constitué en partie de prêts en souffrance qui ont fait ou qui feront l'objet d'une procédure de recouvrement et en partie de prêts pour lesquels les bénéficiaires fournissent des remboursements d'intérêts par l'entremise d'institutions financières, conformément à leur convention de prêts.

² **Radiation** – Annulation d'une créance, retrait de cette créance des dossiers officiels et reconnaissance de la perte ou du défaut de recouvrement de la créance dans les états financiers.

Pièce 8.13 – État des prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes



Source : D'après des données d'Exportation et développement Canada

Pièce 8.13 – État des prêts accordés au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes – version textuelle

En ordre décroissant, voici l'état des prêts : les prêts remboursés totalisaient 28,1 milliards de dollars, ou 57,2 % de tous les prêts accordés; le montant de la remise partielle pour les prêts remboursés était de 12,4 milliards de dollars, ou 25,3 % des prêts; les prêts radiés totalisaient 0,1 milliard de dollars, ou 0,2 % des prêts; et les prêts restants totalisaient 8,5 milliards de dollars, ou 17,3 % des prêts.

Source : D'après des données d'Exportation et développement Canada

8.51 Exportation et développement Canada continuera de recevoir les remboursements de prêts en règle par l'intermédiaire des institutions financières jusqu'à la fin de 2026. Le taux d'intérêt de 5 % applicables à ces prêts à l'heure actuelle et le montant intégral du principal devront être remboursés d'ici le 31 décembre 2026. Les prêts en souffrance sont transférés à la société d'État aux fins de recouvrement. La société d'État a mis sur pied un plan opérationnel pour le recouvrement des prêts en souffrance qui cible :

- les bénéficiaires inadmissibles qui n'ont pas remboursé leur prêt avant le 31 décembre 2023 (ce qui représente environ 1,1 milliard de dollars) ([paragraphe 8.20](#));
- les bénéficiaires admissibles qui n'ont pas profité de la date limite pour la remise de prêts et sont en défaut de leurs paiements d'intérêts dus;
- les bénéficiaires admissibles qui n'ont pas profité de la date limite pour la remise de prêts et qui n'auront pas remboursé la totalité de leur prêt avant la fin de 2026.

8.52 Au cours du recouvrement des prêts en souffrance, des situations pourraient survenir qui limiteront le recouvrement des sommes dues par les petites entreprises (par exemple, faillite, insolvabilité, incapacité à rembourser, impossibilité de localiser les bénéficiaires ou activités frauduleuses potentielles), comme cela a été le cas pour les prêts radiés jusqu'à maintenant. Exportation et développement Canada a relevé 17 cas de fraude qu'elle a renvoyés aux forces de l'ordre. Nous n'avons pas effectué de travaux d'audit additionnels à l'égard de ces cas. Quand Exportation et développement Canada aura épuisé tous les recours, la partie des prêts qui n'aura pas pu être recouvrée sera déclarée chaque année comme une radiation dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada et/ou comme une perte de fonds publics dans le volume III des Comptes publics du Canada.

Les plans d'Exportation et développement Canada et de l'Agence du revenu du Canada pour le recouvrement des prêts en souffrance étaient incomplets

Constatations

8.53 Nous avons constaté que la prévision des coûts, la gestion du rendement et d'autres éléments importants étaient absents des plans d'Exportation et développement Canada pour le recouvrement des prêts en souffrance.

8.54 La société d'État ne disposait d'aucune prévision pour ses coûts d'administration du programme au-delà de l'année 2024-2025, alors que le recouvrement des prêts en souffrance est censé durer jusqu'en 2032-2033. Nous avons toutefois remarqué qu'elle avait signé un contrat avec Accenture pour l'aider dans le recouvrement des prêts en souffrance, pour un prix fixe de 78,4 millions de dollars, jusqu'à la fin de 2028, renouvelable jusqu'en 2031. La société d'État nous a indiqué que les prévisions pour 2025-2026 et les cinq années suivantes avaient été présentées aux comités de gouvernance à la fin d'octobre 2024. En comparaison, l'Agence du revenu du Canada a établi des estimations de coûts pour ses activités de recouvrement associées au Compte d'urgence jusqu'en 2032-2033, qui s'élèvent actuellement à environ 101 millions de dollars.

8.55 Il manque à Exportation et développement Canada des indicateurs de rendement clés pour guider les efforts de recouvrement des prêts en souffrance, comme le taux de recouvrement moyen ou les ratios coûts-recouvrement. Nous nous serions attendus à ce que la société d'État se soit dotée d'un plan détaillé contenant des indicateurs de rendement permettant de déterminer si ces efforts portent leurs fruits. Le plan de recouvrement de l'Agence du revenu du Canada est plus détaillé, mais il y manque un calendrier pour ses cibles, comme le nombre prévu de dossiers réglés selon les calendriers

de remboursement négociés. Nous nous serions attendus à ce que ces éléments aient été mis en place et qu'ils fassent l'objet d'un suivi de la part de la société d'État et de l'Agence à partir du moment où les efforts de recouvrement ont été lancés. En l'absence de tels indicateurs de rendement, il est difficile de déterminer si les efforts de recouvrement des prêts du Compte d'urgence sont sur la bonne voie, ou si les bénéficiaires de prêts en souffrance sont contactés en temps opportun – un aspect susceptible d'avoir une incidence directe sur les futurs efforts de recouvrement.

Recommandation

8.56 Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada devraient réévaluer leur plan de recouvrement respectif et y inclure les éléments manquants, comme les indicateurs de rendement clé. L'Agence du revenu du Canada devrait coordonner ses efforts avec ceux d'Exportation et développement Canada pour obtenir de l'information afin d'établir ses propres indicateurs de rendement concernant le règlement des dossiers en temps opportun.

Réponse de chaque entité – *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

L'absence de certains renseignements sur le remboursement des prêts avait entraîné des retards empêchant Exportation et développement Canada de poursuivre le recouvrement des prêts en souffrance

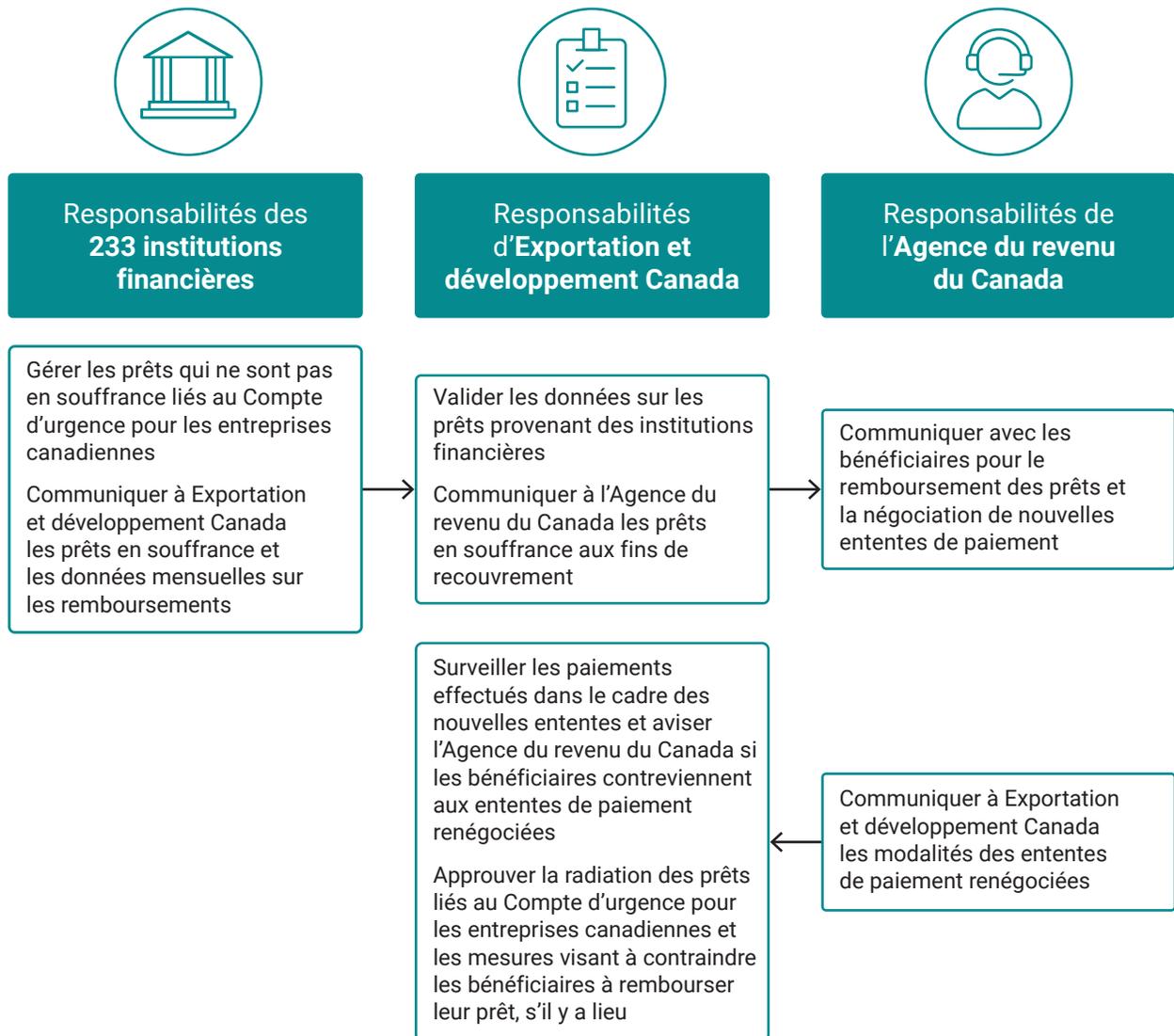
Constatations

8.57 Exportation et développement Canada dépend des institutions financières pour obtenir des données mensuelles sur le remboursement des prêts du Compte d'urgence. Ces données sont nécessaires pour planifier le recouvrement des prêts en souffrance, de concert avec l'Agence du revenu du Canada. La société d'État a anticipé la possibilité de retards dans la présentation de rapports des institutions financières et a ajouté à ses ententes une disposition permettant de retenir le paiement des frais d'administration sans intérêt en cas de rapports en retard. Même si Exportation et développement Canada a reporté de tels paiements en 2024 le cas échéant, nous avons constaté que cette disposition n'était pas efficace. Par exemple, nous avons constaté que malgré les efforts de la société d'État, entre mars et août 2024, certaines institutions financières avaient tardé à lui fournir les renseignements détaillés nécessaires sur le remboursement d'environ 1,4 milliard de dollars en prêts restants au titre du Compte d'urgence. En date d'octobre 2024, la société d'État nous a indiqué qu'en collaboration avec les institutions financières, la plupart des retards avaient été résorbés.

8.58 Lorsqu'Exportation et développement Canada reçoit les données sur le recouvrement des prêts des institutions financières, elle les fait suivre à l'Agence du revenu du Canada afin que ses agentes et agents de recouvrement puissent communiquer avec les petites entreprises et conclure avec elles une entente de paiement. La [pièce 8.14](#) montre le processus qui se déroule entre les institutions financières, la société d'État et l'Agence. Sans données mensuelles complètes sur le remboursement des prêts, Exportation et développement Canada ne peut avoir un portrait complet de l'état du remboursement des prêts restants du Compte d'urgence. Ce retard a aussi une incidence sur l'identification en temps opportun des prêts en souffrance et a ralenti le processus de recouvrement, car les données mensuelles sur le remboursement sont nécessaires pour que les prêts puissent être préparés et envoyés à l'Agence aux fins du recouvrement.

8.59 Nous avons par ailleurs constaté que les retards dans la réception des données sur le remboursement des prêts avaient eu une incidence sur la capacité d'Exportation et développement Canada d'établir des prévisions exactes concernant les prêts en souffrance et les plans de l'Agence du revenu du Canada. En avril 2024, Exportation et développement Canada avait estimé qu'elle transférerait environ 50 000 prêts en souffrance à l'Agence du revenu du Canada d'ici juin 2024 pour que celle-ci amorce les démarches de recouvrement. L'Agence avait alors accru son budget initial pour se doter des effectifs nécessaires pour assurer le recouvrement des prêts en souffrance, le faisant passer de 6 à 9 millions de dollars environ pour l'année 2024-2025. Toutefois, en raison des retards dans l'obtention des données mensuelles sur le remboursement des prêts, seulement 16 000 prêts avaient été relayés à l'Agence aux fins de recouvrement à la fin d'août 2024. En raison de ces retards importants de la part des institutions financières, ainsi que des déficiences dans la planification du recouvrement, Exportation et développement Canada ne dispose pas d'un portrait à jour de son programme de prêt, ce qui rend l'effort de recouvrement beaucoup plus lent que prévu. En octobre, après la fin de la période visée par notre audit, la société d'État nous a indiqué que le nombre de prêts transmis à l'Agence aux fins de recouvrement avait augmenté, pour atteindre 60 000 prêts.

Pièce 8.14 – Responsabilités liées à la circulation de l'information entre les institutions financières, Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada



Source : D'après des données d'Exportation et développement Canada

Pièce 8.14 – Responsabilités liées à la circulation de l'information entre les institutions financières, Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada – version textuelle

Ce diagramme de cheminement illustre les responsabilités liées à la circulation de l'information entre les institutions financières, Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada.

Il y a 233 institutions financières qui ont la responsabilité de gérer les prêts qui ne sont pas en souffrance liés au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et de communiquer à Exportation et développement Canada les prêts en souffrance et les données mensuelles sur les remboursements.

Pièce 8.14 – suite de la version textuelle

Exportation et développement Canada a la responsabilité de valider les données sur les prêts provenant des institutions financières et de communiquer à l'Agence du revenu du Canada les prêts en souffrance aux fins de recouvrement.

L'Agence du revenu du Canada a la responsabilité de communiquer avec les bénéficiaires pour le remboursement des prêts et la négociation de nouvelles ententes de paiement Canada.

L'Agence a aussi la responsabilité de communiquer à Exportation et développement Canada les modalités des ententes de paiement renégociées. Exportation et développement Canada a la responsabilité de surveiller les paiements effectués dans le cadre des nouvelles ententes et aviser l'Agence du revenu du Canada si les bénéficiaires contreviennent aux ententes de paiement renégociées et d'approuver la radiation des prêts liés au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et les mesures visant à contraindre les bénéficiaires à rembourser leur prêt, s'il y a lieu.

Source : D'après des données d'Exportation et développement Canada

Recommandation

8.60 Exportation et développement Canada devrait continuer de renforcer les modalités de ses ententes actuelles avec les institutions financières pour veiller à ce que les données lui soient transmises en temps opportun. La société d'État devrait également mettre à jour ses estimations et ses prévisions concernant les prêts en souffrance à recouvrer afin que l'Agence du revenu du Canada dispose de renseignements plus précis pour sa planification et l'affectation des ressources.

Réponse d'Exportation et développement Canada – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Conclusion

8.61 Nous avons conclu que le ministère des Finances du Canada, Affaires mondiales Canada et Exportation et développement Canada n'avaient pas, selon leurs rôles et responsabilités respectifs, géré le programme d'aide du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, destiné aux petites entreprises pendant la pandémie, dans un souci d'optimisation des ressources. Dans l'exécution de son rôle de soutien à Exportation et développement Canada pour le recouvrement des prêts en souffrance, l'Agence du revenu du Canada avait démontré une certaine prise en compte de l'optimisation des ressources en établissant un plan détaillé. Toutefois, il manquait à ce plan des mesures de rendement clé qui aurait permis à l'Agence de mieux démontrer la réalisation d'une optimisation des ressources.

À propos de l'audit

Le présent rapport de certification indépendant sur le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Notre responsabilité était de donner de l'information, une assurance et des avis objectifs au Parlement en vue de l'aider à examiner soigneusement la gestion que fait le gouvernement des ressources et des programmes et d'exprimer une conclusion quant à la conformité du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, dans tous ses aspects importants, aux critères applicables.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCCM) 3001 – Missions d'appréciation directe de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige que le BVG conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures conformes aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous avons respecté les règles sur l'indépendance et les autres règles de déontologie définies dans les codes de déontologie applicables à l'exercice de l'expertise comptable au Canada, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit habituel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction de chaque entité :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous avait fourni tous les renseignements dont elle avait connaissance et qui lui ont été demandés ou qui pourraient avoir une incidence importante sur les constatations ou la conclusion contenues dans le présent rapport.

Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada ont confirmé que les faits présentés dans le rapport sont exacts.

Le ministère des Finances du Canada a confirmé que les faits présentés dans le rapport sont exacts, sauf pour ce qui concerne le rôle du Ministère dans la surveillance des frais administratifs globaux d'Exportation et développement Canada pour le programme.

Affaires mondiales Canada a confirmé que les faits présentés dans le rapport sont exacts, à l'exception des énoncés concernant la surveillance que le Ministère exerce à l'égard du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Comme nous l'indiquons dans le rapport, le Ministère soutient que ses responsabilités en matière de surveillance se limitent à s'assurer qu'Exportation et développement Canada utilise le Compte d'urgence conformément aux autorisations ministérielles.

Le Bureau du vérificateur général du Canada maintient son attente d'une surveillance efficace du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes par les deux ministères puisqu'il s'agissait de fonds publics portés au Compte du Canada. Bien que le ministère des Finances du Canada soit responsable des politiques visant le programme, Affaires mondiales Canada est le ministère qui appuie la ministre responsable d'Exportation et développement Canada.

Objectif de l'audit

L'objectif de l'audit consistait à déterminer si Exportation et développement Canada, le ministère des Finances du Canada, Affaires mondiales Canada et l'Agence du revenu du Canada avaient, selon leurs rôles et responsabilités respectifs, géré le programme d'aide du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, destiné aux petites entreprises pendant la pandémie, avec le souci d'optimiser les ressources.

Étendue et méthode

Dans le cadre de cet audit, nous avons évalué si le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes avait été géré avec le souci d'optimiser les ressources, en accordant une attention particulière au rôle de la sous-traitance dans l'exécution du programme. Nous avons examiné la question de savoir si le processus d'approvisionnement d'Exportation et développement Canada était équitable et transparent et si ses pratiques de gestion des marchés témoignaient d'un souci d'optimisation des ressources. Un certain nombre de facteurs ont été pris en considération, notamment si des justifications solides du recours à des processus d'approvisionnement non concurrentiels ont été documentées, si les contrats décrivaient clairement les résultats attendus et les ressources requises et si les biens et services achetés étaient fournis conformément aux contrats.

À cette fin, nous avons examiné un échantillon ciblé de 16 contrats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (sur un total de 48), ce qui représente 87 % de la valeur totale des contrats. Cet échantillon comprenait tous les contrats d'une valeur supérieure à 8 millions de dollars, de même que des contrats d'une valeur de 350 000 dollars à 8 millions de dollars sélectionnés au cas par cas à la suite d'un examen préliminaire. Les contrats de cet échantillon concernaient 4 fournisseurs différents.

Nous avons également examiné certains résultats du programme, comme le nombre et la valeur des prêts distribués, remboursés et ayant fait l'objet d'une remise, les soldes restants et le nombre de bénéficiaires qui répondaient aux critères d'admissibilité du programme. Pour évaluer l'admissibilité des bénéficiaires, nous avons combiné analyses de données qualitatives et revue de documents et de dossiers. Pour ce qui est des petites entreprises ayant présenté une demande dans le cadre du volet de la masse salariale, nous avons comparé l'intégralité de l'information sur les bénéficiaires admissibles avec les données de l'Agence du revenu du Canada pour nous assurer que les critères de ce volet avaient été respectés pour l'ensemble des quelque 763 000 bénéficiaires de prêts (ce qui représente un total de 41,4 milliards de dollars). Pour ce qui est des petites entreprises ayant présenté une demande dans le cadre du volet des dépenses non reportables, soit environ 135 000 bénéficiaires de prêts (ce qui représente un total de 7,7 milliards de dollars), nous avons comparé la totalité des renseignements sur les bénéficiaires avec les données de l'Agence du revenu du Canada pour nous assurer qu'ils répondaient aux critères de la masse salariale, c'est-à-dire que leur masse salariale était inférieure à 1,5 million de dollars,

et nous avons sélectionné un échantillon représentatif pour examiner et évaluer la validité des documents sur les dépenses soumis par 52 bénéficiaires de ce volet. Lorsque nous avons procédé à un échantillonnage représentatif, l'échantillon était suffisant pour nous permettre de tirer une conclusion sur la population échantillonnée avec un degré de confiance d'au moins 90 % et une marge d'erreur (intervalle de confiance) d'au plus de +10 %. Nous avons examiné les documents fournis par ces petites entreprises pour nous assurer qu'elles respectaient les critères du programme au moment de la demande.

Nous avons évalué la surveillance assurée par le ministère des Finances du Canada (de concert avec Affaires mondiales Canada) de même que l'analyse qui a éclairé les décisionnaires du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Nous avons examiné divers documents, comme les autorisations ministérielles, qui ont fourni une orientation stratégique à Exportation et développement Canada, de même que les notes d'informations aux ministres préparées par le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada, et les procès-verbaux des réunions du principal comité de gouvernance du programme. Nous avons également eu des entretiens avec des membres du personnel d'Exportation et développement Canada, du ministère des Finances Canada, d'Affaires mondiales Canada et de l'Agence du revenu du Canada pour déterminer le rôle et les responsabilités de chaque entité dans l'administration du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Enfin, nous avons étudié les plans mis en place pour le recouvrement des prêts en souffrance, dont le protocole d'entente entre Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada, d'autres documents de planification préparés par ces entités et les données sur les prêts collectées après les échéances finales de remboursement du 31 décembre 2023 (pour les bénéficiaires inadmissibles), du 18 janvier 2024 (pour les bénéficiaires admissibles) et du 28 mars 2024 (pour les bénéficiaires admissibles refinancés).

Critères

Pour tirer une conclusion par rapport à l'objectif de notre audit, nous avons utilisé les critères suivants :

Critères	Sources
<p>Le ministère des Finances du Canada a fourni des analyses pour informer les responsables de décisions sur la conception du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, en considérant l'efficacité, la gestion efficace du risque et la planification en temps opportun du cycle de vie du programme.</p> <p>Le ministère des Finances du Canada, en coordination avec Affaires mondiales Canada, a assuré une gouvernance efficace du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, dont une surveillance de la mise en œuvre du programme, des coûts et des résultats, en tenant dûment compte des risques et de l'optimisation des ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la gestion des finances publiques • Loi sur le développement des exportations • Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19 • Décret C.P. numéro 2020-0206 • Autorisations ministérielles liées au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, 2020-2023 • Lettre du Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada aux sous-ministres, 19 mars 2020 • Protocole d'entente entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Exportation et développement Canada, 2002 • Exportation et développement Canada, Ligne directrice sur les transactions du Compte du Canada, 2018, mise à jour en 2019 et en 2021 • Conseil du Trésor, Politique sur la gestion financière • Conseil du Trésor, Politique sur les résultats • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de projets et programmes • Nations Unies, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Critères	Sources
<p>Exportation et développement Canada a mis en œuvre le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, et notamment les processus d'approvisionnement et de passation de marchés, en tenant dûment compte des risques et de l'optimisation des ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> • <i>Loi sur le développement des exportations</i> • Décret C.P. numéro 2020-0206 • Autorisations ministérielles liées au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, 2020-2023 • Exportation et développement Canada, Politique d'approvisionnement, 2019 et 2022 • Exportation et développement Canada, Cadre de procédure d'approvisionnement • Exportation et développement Canada, Lignes directrices en matière d'approvisionnement, 2022 • Exportation et développement Canada, Code de conduite des fournisseurs, 2020 • Exportation et développement Canada, Politique de gestion des risques des tiers, 2019 et 2023 • Conseil du Trésor, Politique sur la gestion financière • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de projets et programmes • Exportation et développement Canada, Code de valeurs et d'éthique • Exportation et développement Canada, Cadre de gestion des risques opérationnels, 2020 • Project Management Institute, <i>Guide du Corpus des connaissances en management de projet (Guide PMBOK)</i>, 6^e édition, 2017

Critères	Sources
<p>Exportation et développement Canada et le ministère des Finances du Canada ont veillé, selon leurs rôles et responsabilités respectifs, à ce que les prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes soient versés en temps opportun, que les bénéficiaires répondent aux critères d'admissibilité et que des mesures soient prises en temps opportun pour recouvrer les sommes versées aux bénéficiaires inadmissibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> • <i>Loi sur le développement des exportations</i> • Décret C.P. numéro 2020-0206 • Autorisations ministérielles liées au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, 2020-2023 • Ententes d'administration de programme et de crédit avec les institutions financières • Attestations des demandeurs • Lettre d'entente entre Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada pour le contrôle de l'admissibilité, 2023 • Lettre du Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada aux sous-ministres, 19 mars 2020 • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de projets et programmes • Critères d'admissibilité au programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes • Communiqué de presse du gouvernement du Canada, Le premier ministre annonce l'expansion du soutien aux travailleurs et aux petites entreprises, 19 mai 2020 • Communiqué de presse du ministère des Finances du Canada, Un plus grand nombre de petites entreprises pourront bientôt accéder au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, 15 juin 2020 • International Public Sector Fraud Forum, The Principles of Fraud Control in Emergency Management [en anglais seulement]

Critères	Sources
<p>Le ministère des Finances du Canada, Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada ont, selon leurs rôles et responsabilités respectifs, établi des plans appropriés de recouvrement des prêts, en se souciant d'optimiser les ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de l'impôt sur le revenu • Loi sur la taxe d'accise • Loi sur l'Agence du revenu du Canada • <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> • <i>Loi sur le développement des exportations</i> • Décret C.P. numéro 2020-0206 • Décret C.P. numéro 2022-0337 • Autorisations ministérielles liées au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, 2020-2023 • Protocoles d'entente entre l'Agence du revenu du Canada et Exportation et développement Canada concernant le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, 2024 • Lettre d'intention relative au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes entre Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada, 2023 • Exportation et développement Canada, Code de valeurs et d'éthique • Conseil du Trésor, Politique sur la gestion financière • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de projets et programmes

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période allant du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2024. Il s'agit de la période à laquelle s'applique la conclusion de l'audit. Toutefois, afin de mieux comprendre l'objet considéré de l'audit, nous avons aussi examiné certains dossiers antérieurs à cette période et d'autres renvoyant à des faits survenus après le 31 mars 2024.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 7 novembre 2024, à Ottawa, au Canada.

Équipe d'audit

Cet audit a été réalisé par une équipe multidisciplinaire du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) dirigée par Mélanie Cabana, première directrice principale. La première directrice principale est responsable de la qualité de l'audit dans son ensemble; elle doit s'assurer notamment que les travaux d'audit sont exécutés conformément aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques et au système de gestion de la qualité du BVG.

Recommandations et réponses

Les réponses figurent telles qu'elles ont été reçues par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Dans ce tableau, le numéro du paragraphe qui précède la recommandation indique l'emplacement de la recommandation dans le rapport.

Recommandation	Réponse
<p>8.24 Exportation et développement Canada devrait collaborer avec le ministère des Finances du Canada pour examiner les mesures appropriées, y compris les répercussions juridiques et les options pour le recouvrement des remises accordées aux petites entreprises non admissibles. La société d'État devrait ensuite déterminer l'ensemble des bénéficiaires inadmissibles du volet des dépenses non reportables.</p>	<p>Réponse d'Exportation et développement Canada – Recommandation acceptée en partie. Les vérifications préalables au financement des dépenses non reportables ont empêché le financement d'environ 108 000 demandes inadmissibles (prêts d'une valeur approximative de 5,5 milliards de dollars). EDC accepte de travailler avec Finances Canada pour envisager des actions appropriées postérieures au financement, y compris l'examen des répercussions juridiques et des options permettant de récupérer les radiations de prêts auprès des bénéficiaires inadmissibles pour le volet des dépenses non reportables. Cet examen évaluera également toutes les options en fonction de considérations de rentabilité. La date cible d'achèvement de l'examen est le 31 mars 2025. En ce qui concerne une initiative potentielle visant à identifier l'ensemble des bénéficiaires inadmissibles en ce qui a trait au volet des dépenses non reportables, EDC n'entreprendra ce travail que si l'examen des mesures postérieures au financement identifie des options de recouvrement viables et qu'EDC obtient des directives révisées de la part du gouvernement du Canada.</p> <p>Réponse du ministère des Finances du Canada – D'accord. Le Ministère accepte de travailler avec EDC pour envisager des mesures de suivi appropriées, y compris l'examen des répercussions juridiques et des options pour récupérer l'exonération de prêt des bénéficiaires non admissibles dans le volet des dépenses non reportables. Cet examen évaluera également les options relativement aux considérations de rentabilité.</p> <p>Finances Canada et Exportation et développement Canada termineront ces travaux d'ici le 31 mars 2025.</p>

Recommandation	Réponse
<p>8.35 Exportation et développement Canada devrait renforcer les processus de sa gestion et de sa surveillance des contrats actuels et futurs liés au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, notamment en adoptant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et documenter le caractère raisonnable des coûts associés avant de signer un contrat, en particulier dans les cas d'approvisionnement non concurrentiel. La société d'État doit notamment connaître l'expérience et les qualifications que les ressources doivent posséder pour justifier les taux horaires convenus. • S'assurer que les soumissionnaires potentiels ne participent à l'établissement et à la préparation d'aucun aspect du processus d'approvisionnement. • Pour les contrats à taux horaires, collaborer avec les entrepreneurs pour obtenir des renseignements qui détaillent avec exactitude les tâches réalisées par chacune des ressources afin d'effectuer une vérification indépendante avant de procéder au paiement. • Pour les contrats basés sur les réalisations attendues, assurer une surveillance indépendante du rendement des fournisseurs, plutôt que de compter uniquement sur les déclarations volontaires des fournisseurs, afin de contrôler la conformité aux obligations contractuelles. 	<p>Réponse d'Exportation et développement Canada – Recommandation acceptée. EDC travaille activement à renforcer ses pratiques en matière de gestion de la performance et des contrats des fournisseurs pour les contrats actuels et futurs du CUEC. Cette initiative comprend des améliorations de processus pour répondre aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada, et devrait être achevée d'ici le 31 décembre 2024. EDC intégrera ces améliorations de processus dans un nouvel outil de performance des fournisseurs et confirmera la conformité avec les pratiques d'approvisionnement du gouvernement, le tout devant être terminé d'ici le 31 mars 2025.</p>
<p>8.36 Exportation et développement Canada devrait établir un plan détaillé, comprenant les coûts, pour veiller à la mise en œuvre du transfert au gouvernement des données du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.</p>	<p>Réponse d'Exportation et développement Canada – Recommandation acceptée. En vertu du contrat d'entretien et de soutien d'EDC avec Accenture, EDC est propriétaire des données du programme du CUEC et y a accès. La transition des données du programme à la satisfaction d'EDC à l'achèvement du contrat est régie par des dispositions commerciales standard en matière de transition des données. EDC s'engage à s'assurer que sa responsabilité des données et ses droits d'accès sont maintenus de manière appropriée. La Société mènera des examens annuels du plan de transition (incluant les coûts et activités de transition) qui seront finalisés au moment où une transition est amorcée.</p> <p>La date d'achèvement du premier examen annuel du plan de transition est fixée au 30 juin 2025.</p>

Recommandation	Réponse
<p>8.43 Le ministère des Finances du Canada devrait fournir des analyses pour soutenir l'établissement d'un plan complet, assorti de limites de dépenses, pour toutes les mesures requises pour le recouvrement des prêts en souffrance jusqu'à la fin du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.</p>	<p>Réponse du ministère des Finances du Canada – Recommandation acceptée. Le ministère des Finances Canada a déjà fourni une analyse des autres aspects pertinents du programme du CUEC. Le Ministère collaborera avec Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada pour cerner toute autre lacune dans le plan de programme et, par conséquent, fournir des conseils, au besoin.</p> <p>Finances Canada terminera ces travaux d'ici le 30 juin 2025.</p>
<p>8.44 Le ministère des Finances du Canada et Affaires mondiales Canada devraient préciser qui est responsable des activités clés du programme, comme l'atténuation des risques et les résultats globaux du programme.</p>	<p>Réponse du ministère des Finances du Canada – Recommandation acceptée. Le ministère des Finances Canada a déjà fourni une analyse des autres aspects pertinents du programme du CUEC. Le Ministère collaborera avec Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada pour cerner toute autre lacune dans le plan de programme et, par conséquent, fournir des conseils, au besoin.</p> <p>Finances Canada terminera ces travaux d'ici le 30 juin 2025.</p>
<p>8.48 À titre de responsable des politiques, le ministère des Finances du Canada devrait examiner les lacunes en matière de reddition de comptes et de surveillance à l'égard du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, dont la surveillance des dépenses administratives portées au Compte du Canada.</p>	<p>Réponse d'Affaires mondiales Canada – Recommandation acceptée. Affaires mondiales Canada appuiera le ministère des Finances Canada dans la clarification des rôles et des responsabilités liés au CUEC.</p> <p>Réponse du ministère des Finances du Canada – Recommandation rejetée. Finances Canada n'a pas les pouvoirs législatifs pour assurer la surveillance des dépenses administratives liées au programme du CUEC. Comme l'administration du programme du CUEC a été déléguée à EDC, le conseil d'administration d'EDC est chargé de surveiller les dépenses administratives du programme du CUEC.</p>

Recommandation	Réponse
<p>8.56 Exportation et développement Canada et l'Agence du revenu du Canada devraient réévaluer leur plan de recouvrement respectif et y inclure les éléments manquants, comme les indicateurs de rendement clé. L'Agence du revenu du Canada devrait coordonner ses efforts avec ceux d'Exportation et développement Canada pour obtenir de l'information afin d'établir ses propres indicateurs de rendement concernant le règlement des dossiers en temps opportun.</p> <p>8.60 Exportation et développement Canada devrait renforcer les modalités de ses ententes avec les institutions financières pour veiller à ce que les données lui soient transmises en temps opportun. La société d'État devrait également mettre à jour ses estimations et ses prévisions concernant les prêts en souffrance à recouvrer afin que l'Agence du revenu du Canada dispose de renseignements plus précis pour sa planification et l'affectation des ressources.</p>	<p>Réponse d'Exportation et développement Canada – Recommandation acceptée. EDC accepte de collaborer avec l'ARC et Finances Canada pour mettre en œuvre des mesures de performance clés significatives des activités de recouvrement des prêts en souffrance et des prêts cédés, avec une date d'achèvement prévue pour le 31 mars 2025.</p> <p>Réponse de l'Agence du revenu du Canada – Recommandation acceptée. L'ARC réévaluera ses plans de recouvrement pour inclure des mesures de rendement clés spécifiques au règlement des dossiers en temps opportun.</p> <p>L'ARC et EDC coordonneront leurs efforts afin de finaliser ce travail d'ici le 31 mars 2025.</p> <p>Réponse d'Exportation et développement Canada – Recommandation acceptée. EDC travaille en étroite collaboration avec les institutions financières participantes pour surveiller et soutenir leur exécution en temps voulu des obligations en matière de données et de présentation de rapports dans le cadre du CUEC. EDC travaille à la mise en place d'indicateurs additionnels servant à la production de rapports afin d'améliorer sa surveillance des produits livrables des IF, la date d'achèvement prévue étant le 31 mars 2025. En ce qui concerne les prévisions, EDC a fourni à l'ARC des prévisions actualisées sur le volume d'affectation des prêts en juillet et en octobre 2024 et continuera de communiquer à l'ARC des prévisions actualisées sur le volume d'affectation des prêts au fur et à mesure que de nouvelles informations seront disponibles.</p>

